



SAHARA MAROCAIN

CV AHMED BERGHAZI

GROUPE D3

FICHE DE PRESENTATION**1 - SAHARA MAROCAIN : ENJEUX STRATEGIQUES ET ALLIANCES**

2- CV, MARINE, AHMED BERGHAZI, MAROC

3 - 12 FEVRIER 1999

4 - DIVISION D - D 3

5 - MEMOIRE DE STRATEGIE

6- La marche verte, qui a suscité l'admiration et le soutien d'autres peuples qui sont venus de tous les points du globe pour accompagner les marocains dans cette marche épique, constitue un mode de règlement pacifique des différends. Elle a permis un juste aboutissement à une décolonisation grosse de risque d'embrasement dans la région.

Le Maroc peut clamer:

Mon toit est d'acier,
mes recoins sont de pierre,
souffle O vent des trombes,
qu'il pleuve de trombes
je ne crains nul danger

7 - Sahara / Marche verte / Murs / Stratégie et alliances / Développement Economique / ONU.

SOMMAIRE

I / FONDEMENTS HISTORIQUES

- NIVEAU INTERNE

- NIVEAU INTERNATIONAL

II / BASES JURIDIQUES DU PARACHEVEMENT DE L'INTEGRITE TERRITORIALE

III/ PRINCIPALES PERIODES D'EXODE DES POPULATIONS VERS LE NORD

IV / ENJEUX STRATEGIQUES ET ALLIANCES

V / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PROVINCES SAHARIENNES

VI / LE MAROC ET L'ONU

VII/ ANNEXES

- Dates de célébration de la Marche Verte
- Acte d'allégeance(page 4 du mémoire de stratégie)
- Annonce de la marche verte
- Avis consultatif de la C.I.J (page 5 et 7)
- Le Maroc ne renoncera jamais à son Sahara
- Nous voulons le référendum (conclusion)
- La Patrie est clémente (page 25)
- L'avertissement de S.M. HASSAN II

Maroc étaient souvent directement issus de l'une des tribus sahariennes . C'est notamment, le cas des Almoravides dont le fondateur, Youssef Ben Tachfine (XI siècle), devait constituer le Grand Maroc qui s'étendait jusqu'aux frontières du Sénégal. Ces liens étroits avec le Sahara ne sont démentis avec l'avènement de l'arrivée au pouvoir de la dynastie Alaouite (XVII^e siècle), originaire du Tafilelet, et qui n'a guère cessé de contrôler l'unité nationale et de renforcer les liens entre toutes les régions du Maroc.

L'exercice de la souveraineté par l'état marocain au cours de son histoire est caractérisée par un certain nombre de spécificités dues à la structure particulière de cet Etat. Cette particularité a été reconnue par la Cour Internationale de Justice (C.I.J.).

Le pouvoir central est exercé par le Sultan Commandeur des Croyants. A ce titre, il est chef religieux de la Communauté des Croyants , dont il assure en même temps le gouvernement temporel. L'acceptation de la personne du Sultan par l'ensemble des croyants s'effectue par la BEYA, ou allégeance, l'acte d'allégeance engage ceux qui l'effectuent à une obéissance définitive et perpétuelle dès lors que le Sultan reste fidèle aux préceptes du Coran. Le Sultan, représentant l'autorité suprême sur le plan spirituel et politique, a entre autre la charge de la défense des populations et assure les relations avec les puissances étrangères. Par conséquent, l'acte d'allégeance est synonyme de souveraineté.

En ce qui concerne le Sahara, l'exercice cette souveraineté apparaît à plusieurs niveaux, concernant aussi bien la nomination des responsables locaux que la définition de la mission qui leur était impartie.

Lors de l'examen de l'affaire du Sahara par la C.I.J, le Maroc a présenté de nombreux documents juridiques qui témoignent d'un exercice effectif, permanent, continu de la souveraineté par le Sultan sur les Sahraoui.

Pour ne prendre que l'occupation coloniale, on peut retenir un certain nombre d'exemples relatifs à la nomination de responsables locaux par le pouvoir central. A cet égard, on doit rappeler la place privilégiée qu'a occupée le Cheikh Ma Al Aynine, dès la fin du XIX^e siècle dans la résistance face aux incursions étrangères. A juste titre, le Sultan HASSAN I avait effectué en 1882 et 1886 deux expéditions en vue de mettre fin aux visées étrangères sur ce territoire.

B / AU NIVEAU INTERNATIONAL

La souveraineté marocaine sur le Sahara a été consacrée par des dispositions expresses de multiples conventions passées par l'empire Chérifien avec des Etats étrangers.

L'analyse de certaines conventions diplomatiques démontre que les puissances étrangères ont eu recours en permanence au Sultan pour protéger les activités de leurs nationaux au Sahara. Il s'agit de traités conclus respectivement avec l'Espagne en 1861, avec les Etats-Unis d'Amérique en 1786 et 1836, et avec la Grande Bretagne en 1856. C'est notamment le cas du traité anglo-américain du 13 mars 1875 dont l'article premier disposait que : Aucune puissance ne pourra émettre des prétentions sur des territoires allant du Oued Deraa au Cap Boujadour et appelés Tarfaya, parcequ'ils appartiennent au Maroc.

De ce fait, la rétrocession du Sahara par l'Espagne au Maroc est conforme aux titres historiques et juridiques et satisfait à la légalité internationale par son respect des résolutions onusiennes de l'accord de Madrid et des vœux des populations.

Les manoeuvres dilatoires de l'Espagne allaient conduire l'Assemblée Générale des Nations Unies à demander un avis consultatif à la CIJ, à l'instigation du Maroc, sur la situation juridique du territoire à la veille de la colonisation espagnole, et en particulier ses liens juridiques avec mon pays.

Les questions étaient les suivantes:

Le Sahara était-il au moment de la colonisation par l'Espagne un territoire sans maître? Si la réponse à la première question est négative, quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc?

Répondant par la négative à la première question, la CIJ a reconnu comme il a été mentionné, des liens d'allégeance entre le Sultan du Maroc et les tribus du Sahara. Cela attestait de la justesse des thèses juridiques marocaines et rendait nécessaire l'ouverture d'une négociation avec l'Espagne pour mettre un terme à la situation coloniale de ce territoire.

III/ PRINCIPALES PERIODES D'EXODE DES POPULATIONS DU SAHARA VERS LE NORD DU MAROC

L'exode des populations du Sahara vers la partie nord du Royaume est un phénomène qui a pour causes différents facteurs et qui s'est effectué à différentes étapes de l'occupation du territoire par l'Espagne. Cet exode ayant concerné un nombre considérable de personnes, avait toujours été intimement lié à des facteurs tant historiques que politiques et socio-économiques. En effet, que ce soit suite à des périodes de grande sécheresse ou des événements à caractère politiques et sociaux, des dizaines de milliers de sahraouis ont quitté le territoire pour s'installer dans la partie nord du Royaume.

CAUSES DE L'EXODE VERS LE NORD

Il s'agit particulièrement des années de rude sécheresse au Sahara qui ont toujours amené les habitants du territoire à se déplacer vers le nord à la recherche du pâturage. La période la plus significative à ce propos se situe à la fin des années 30 et s'est étalée jusqu'à 1951, où la situation dans les territoires avait été particulièrement marquée par des périodes successives de pénuries et de famines.

Parmi d'autres causes on pourrait noter les événements suivants:

- 1884 : Début de la colonisation du Sahara. (Débarquement des troupes espagnoles à Dakhla). Suite à ce débarquement, un nombre important, dans les tribus de OULED DLIM ont quitté la région à destination du territoire nord du Maroc.
- 1919 : Occupation de Tarfaya par les espagnols.
- 1934 : Implantation de la première garnison militaire espagnole à EL AYOUNE

- 1953 : Suite à l'exile de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED V un soulèvement populaire a gagné toutes les régions du Sahara et fut suivi d'une répression aveugle de la part de l'Espagne.
- 1956 : La proclamation de l'indépendance de la partie nord du Royaume a contribué grandement à cet exode.
- 1958 : Déclenchement de l'opération ECOUVILLON par une action militaire combinée franco-espagnole contre les troupes de l'armée de Libération marocaine composée en grande partie de ressortissants sahraouis qui se sont installés notamment à Guelmim et à Tan Tan.

IV / SAHARA : ENJEUX STRATEGIQUES ET ALLIANCES

4-1 Stratégie de la Marche verte

Fidèle à lui même, le Maroc n'a cessé de souligner à travers l'histoire son originalité et sa capacité créatrice grâce à la sagesse et au génie de ses rois, d'une part et au dévouement de son peuple d'autre part. La Marche verte, conçue et concrétisée par un grand Roi, SA MAJESTE LE ROI HASSAN II est un apport de taille à la consolidation de cette tradition. La planification et l'exécution de cette marche traduisent la preuve d'une communion d'action entre le Roi et son peuple. En bousculant les hypothèses de stratégie et en bouleversant les analyses de tous bords, la Marche verte se présente comme un défi dont l'interprétation et la signification mobiliseront bien des chercheurs dans ce domaine.

Descendant de la lignée du prophète MOHAMMED, SA MAJESTE LE ROI HASSAN II, Emir El Mouminine (Prince des Croyants) et grand stratège voulait préserver l'avenir avec ses voisins immédiats sans priver le Maroc de ses droits inaliénables sur son Sahara dans la confirmation de la reconnaissance expresse, par la CIJ.

Fin juriste, SA MAJESTE LE ROI HASSAN II saisit cette opportunité pour décider l'organisation de cette épopée répugnant tout recours à la force et défiant le colonisateur. Cette décision trouvant sa source dans la croyance et son fondement dans la légalité, dénote, entre autre, le souci de SA MAJESTE LE ROI HASSAN II de la bâtir sur une synthèse du politique et du religieux, suivant en cela le dualisme préconisé par l'Islam et de démontrer au monde entier le pouvoir d'imagination et de discipline du peuple marocain.

S'agissant de recouvrer la souveraineté sur une partie du territoire national que le Maroc n'a cessé de réclamer, le peuple marocain, comme un seul homme était prêt à consentir tous les sacrifices. En optant pour un procédé pacifique, le Souverain avait fait usage d'une arme des

plus redoutables qui est la panacée d'un homme qui sert fidèlement son peuple et qui sollicite constamment l'assistance de Dieu pour s'en inspirer.

Le fondement religieux de cette opération devait inévitablement déboucher sur une certaine stratégie des moyens; le choix du nombre et de la composition des marcheurs avait toute sa signification dans notre société. Ces moyens simples mais adéquats, tiraient leur force de l'attachement du marocain à ses droits. La dotation des marcheurs en livres saints était de nature à réanimer leur foi et à accentuer leur ardeur.

Le vecteur de la réussite de l'opération consistait en l'encadrement sur le terrain en le maintien du flux logistique. De ce fait, la Marche verte demeure une invention personnelle de SA MAJESTE LE ROI HASSAN II depuis la conception jusqu'aux modalités d'exécution. Il y a associé à un certain niveau de la procédure un Etat-Major restreint qui eut pour mission de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place de moyens consistants à la réalisation de stockage de biens nécessaires au soutien de la manoeuvre.

Les exécutants n'ont eu connaissance de la destination de ces biens qu'après le discours historique annonçant l'organisation d'une marche pacifique devant anéantir la barrière séparant le Maroc de sa province méridionale.

Une fois la décision prise, l'élaboration de l'idée de manoeuvre a été prise. Dans ce cadre, même si la Marche verte reste un événement unique dans l'histoire, elle permet désormais en toute sérénité à la jeunesse d'aujourd'hui d'écrire de nouvelles pages glorieuses et d'affronter en toute quiétude de nouveaux défis.

La Marche verte, qui a suscité l'engouement et le soutien d'autres nationalités venues de tous les coins du globe pour accompagner les marocains constitue un modèle dans le Droit International pour le règlement pacifique des différends entre nations.

Stratégiquement parlant cette épopée est le fruit d'une très haute réflexion, celle du Guide Suprême de la nation marocaine; en ne faisant rien le Sahara s'en allait, en faisant une marche il y avait des chances pour qu'elle revienne.

Dès l'annonce de la Marche Verte, baptisée opération FATH, cette initiative a pris de court l'ensemble de la communauté internationale et plus particulièrement les pays voisins du Maroc. D'ailleurs, les réactions diverses en furent très révélatrices. Dans ce cadre, si un bon nombre d'observateurs a adopté le silence complet, d'autres en revanche ne manquèrent pas de manifester leur étonnement. Des questions se multiplièrent, parfois en frisant la dérision. Aux comment lancer 350.000 marcheurs dans le désert? succède le « How day they expect 350.000 moroccans to progress from Goulimmine and Tarfaya on Wards ? On camel hump ».

Une opération d'une telle envergure a nécessité pour sa réalisation et son succès le déploiement de moyens logistiques consistants où aucun détail n'a été laissé au hasard ni à l'improvisation. A cet effet, ces moyens étaient de deux ordres, un encadrement humain à tous les niveaux et un équipement adéquat en matériels et en vivres.

a : Encadrement humain :

L'Algérie, en soutenant le front Polisario, cherchait à faire pression pour l'amener à abandonner définitivement ses revendications sur la région de Tindouf et à faire du Sahara une réserve minière pour son industrie et une voie d'accès sur l'Atlantique pour son gisement de fer de Ghar Jbilat. L'Algérie dont le territoire s'étalait au coeur de l'Afrique avait besoin d'une deuxième façade maritime sur l'Atlantique pour neutraliser la supériorité marocaine sur ce domaine et s'imposer réellement comme grande puissance régionale et même africaine.

Face à cette nouvelle donne, et après avoir contrôlé la guerre du Sahara, le Maroc entreprit de desserrer l'entente maghrébine tripartite (Algérie-Libye-Mauritanie) anti-marocaine. La diplomatie marocaine allait donc poursuivre un triple objectif:

- Obtenir la neutralité de la Mauritanie
- Contenir la Libye
- Amener l'Algérie à la table des négociations.

4/ 4 Stratégie pour la neutralité de la Mauritanie

Face à la Mauritanie, toute la tactique marocaine fut orientée vers un seul objectif, empêcher que la Mauritanie ne s'aligne sur l'Algérie et qu'elle ne verse dans le camp du Polisario. Un tel changement d'alliance bouleverserait en effet la situation régionale car le Maroc se trouverait à la fois au sud de ses frontières et à l'est face à deux états hostiles servant de bases arrière pour le Polisario. Malgré l'accord signé à Taef le 28 Juin 1981 entre le Maroc et la Mauritanie qui stipule l'interdiction sur leur territoire de toute activité politique ou militaire hostile à l'un ou l'autre pays et malgré sa neutralité annoncée en 1979. La Mauritanie adhéra le 13 Décembre 1983 au traité de fraternité et de concorde entre l'Algérie et la Tunisie. Le Maroc réagit fermement en brandissant le droit de poursuite des mercenaires dans le territoire mauritanien, de ce fait, il obtint finalement la neutralité de ce pays.

4 / 5- Stratégie pour contenir la Libye

Le Royaume devait également contenir le deuxième partenaire Maghrébin, la Libye qui a soutenu militairement le Polisario. Devant la volonté algérienne de conserver au conflit son caractère de décolonisation, la Libye qui cherchait l'union maghrébine coûte que coûte, renforça son emprise sur le Polisario, une véritable concurrence s'engagea entre l'Algérie et la Libye pour contrôler le Polisario et l'utiliser, chacune à des fins stratégiques propres dans la région. Le Maroc profita de cette nouvelle donne pour accentuer les divergences entre les deux pays. En effet le Maroc engagea à partir de 1980 une véritable croisade contre le régime Libyen dénoncé comme élément actif et catalyseur des influences étrangères en Afrique.

Les pressions économiques et les menaces militaires de l'administration de Reagan à l'égard de Tripoli accusée d'orchestrer le terrorisme international, incitèrent Khaddafi à réévaluer sa diplomatie maghrébine en rétablissant de nouveau les relations diplomatiques avec le Maroc. Le rapprochement avec Rabat ira en s'accroissant, en raison notamment:

- de la pression militaire américaine croissante sur la Libye au moyen d'exercices réguliers de manoeuvres au large du golfe de Syrte.
- de l'isolement diplomatique grandissant.

-de la marginalisation politique progressive du leader libyen sur la scène maghrébine. De son côté, le Maroc était également intéressé par une entente avec la Libye. Le détachement de Khadhafi -fournisseur principal en armes du Polisario- de son alliance avec l'Algérie ne manquerait certainement pas de se traduire par une nouvelle configuration des rapports de forces plus favorable au Maroc. Aussi, dès 1982, le Colonel Kadhafi fut invité au Maroc et à cette occasion les deux pays décidèrent trois mesures qui allaient être décisives pour l'avenir de leurs relations. Les deux Etats prirent l'engagement de mettre un terme à tout ce qui est susceptible de nuire aux relations entre les deux pays, de soutenir le processus d'autodétermination au Sahara, et créèrent enfin une grande commission mixte chargée de promouvoir la coopération bilatérale. Malgré la rupture de l'union contractée avec le Maroc, la Libye, toujours en situation difficile sur le plan international, n'a nullement depuis lors changé son attitude conciliante à l'égard de Rabat.

LES RELATIONS MAROCO-ALGERIENNES A LA LUMIERE DU CONFLIT DU SAHARA

Dire que le conflit du Sahara a joué un rôle de catalyseur de tension entre le Maroc et l'Algérie relève en apparence d'une évidence notoire. Pourtant il devient très difficile de cerner dans les détails les motivations réelles cachées derrière l'obstination d'Alger de raviver chaque fois que possible ce différend entre les deux pays frères.

Aujourd'hui, à l'heure du parachèvement de son intégrité territoriale, le Maroc est plus que jamais à même de servir cette vocation à l'ouverture régionale, voire internationale dans un esprit de coopération bilatérale sincère avec son voisin de l'Est.

En effet, avec ses 2850 km de côtes, son ancrage dans le monde arabo-musulman, son voisinage avec le continent européen, et sa longue façade atlantique, le Maroc se trouve au coeur des affaires du monde et peut hisser dans son élan l'ensemble de ses voisins pour peu que certains parmi eux fassent preuve de réalisme, de pragmatisme et d'esprit d'ouverture.

Ainsi, la stratégie hassanienne consiste à bâtir une diplomatie active, novatrice et originale qui pourrait faire preuve d'une grande ingéniosité pour venir à bout d'un problème factice hérité de l'époque de l'affrontement des deux blocs. Cette démarche traduit la volonté de Rabat de nouer des relations amicales et pacifiques avec son voisin algérien et d'oeuvrer à la paix et à la concorde.

Cette approche s'inspire également d'un respect scrupuleux du Maroc des règles du droit international, de valeurs puisées dans la morale universelle et le patrimoine culturel et religieux du Royaume. Fervent de la pondération et du « juste milieu » prodigué par les préceptes de l'Islam, le Maroc est en quête du respect d'autrui et de la parole donnée.

Par ailleurs, conscient que son pays ne peut guère échapper aux données immuables de la géographie et de la géopolitique, SA MAJESTE LE ROI HASSAN II évoque souvent le célèbre mot de Bismarck qui dit « Tout entre les Etats peut changer, sauf la géographie ». Sa Majesté s'est convaincue, aussi bien par intuition et tempérament que par réflexion et longue méditation, que le Maroc ne peut pas se permettre de transcender sa situation géographique, oublier qu'il fait partie intégrante de la région du Grand Maghreb, qu'il appartient au monde de l'arabité, qu'il se situe sur le continent africain.

Dans cette optique, il convient de souligner que la relation entre un Etat et son voisin est une relation d'interactions positives et négatives, évidentes et latentes, immuables et changeantes.

L'influence positive est le fruit d'une langue commune, dans une culture commune et dans une religion qui nous lie à nos frères algériens. Par contre, l'influence négative, latente, changeante, c'est celle qui résulte d'intérêts divergents, d'oppositions d'initiatives et d'interprétations contradictoires du cours de l'histoire.

Alors que le voisinage est devenu un véritable calvaire, les relations tumultueuses ont pris l'aspect d'une véritable confrontation, allant même jusqu'à provoquer la fermeture des frontières entre nos pays respectifs et à geler le rêve maghrébin d'union.

A juste titre, l'Algérie se sent handicapée, bridée et limitée dans une situation qui la dépasse. La création d'une entité qui ne répond à aucun critère juridique sur le plan du droit international a consommé la rupture entre les deux pays au mépris d'un héritage commun.

En outre, cette attitude rigide irrite et parfois outrage l'incompréhension du peuple marocain. Fort de ses droits inaliénables de parachèvement de son intégrité territoriale, le marocain est disposé à tous les sacrifices. Mais il convient de se demander comment le Maroc a réagi aux multiples agressions dont il a fait l'objet par le passé?

Je dirai qu'il a usé de la patience, de l'abnégation et de la modération pour s'attacher à ce qui est utile et durable et en se détournant de ce qui est futile et passager. Si chaque partie décide d'aider l'autre à sortir de la crise actuelle, on pourrait sûrement transcender cette conjoncture et préserver la paix pour les générations futures.

Cette stratégie ne peut qu'aboutir à des solutions réalistes, partant du principe que la logique de la confrontation continuelle est porteuse de germes dont les conséquences seraient désastreuses pour l'équilibre de la région.

Soucieux de ne pas insulter l'avenir, le Maroc tient à une stratégie fondée sur le respect des données inaltérables de la situation géographique, de la fraternité culturelle et historique, et sur le souci continuel de régler les difficultés conjoncturelles, quelle que soit leur importance momentanée, dans un esprit qui transforme l'adversaire déclaré en ami intime.

Il y a lieu de saisir cette opportunité pour signaler que la récupération du Sahara marocain était une revendication datant depuis des lustres. En effet, le délégué du Maroc au Conseil de Tutelle des Nations Unies a soulevé, le 25 octobre 1956, la question de la souveraineté du Maroc sur ce territoire. Cette revendication a donc précédé chronologiquement la naissance de nombreux Etats africains qui s'opposent actuellement à la thèse marocaine.

D'ailleurs, la même revendication a été fermement réitérée par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED V dans son célèbre Discours de M'hamid El Ghozlane du 25 février 1958. Comme elle a été portée et défendue par le Maroc devant les instances internationales.

Par ailleurs, il semble impérieux de rappeler à ceux qui n'acceptent pas cette vérité historique que, dans sa politique de réunification, le Maroc a systématiquement écarté toute idée de recours à la force et a souvent privilégié le dialogue et la concertation.

Il s'agit de la victoire de la stratégie de la légalité internationale dans la résolution des contentieux. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'examiner un différend en présence de SA MAJESTE LE ROI HASSAN II ont été frappés par la pertinence qu'elle manifeste dans l'analyse des aspects juridiques d'une situation conflictuelle internationale.

Dans la pensée marocaine, cette démarche légaliste s'inscrit dans la ligne de l'affirmation de la volonté de paix, alors que parfois, le droit international peut justifier également le recours à la force.

Dieu a dit dans le Coran « Soyez justes! la justice est proche de la piété ». Cette préoccupation majeure du respect du droit est inhérente à la mentalité du marocain en général qui dispose d'un grand sens du pardon.

C'est pour cette raison même que mon pays s'est refusé, tout au long de l'affaire du Sahara, de recourir à l'usage de la force. Dans cette perspective, la Marche Verte apparaît comme une solution alternative et pacifique, par rapport au recours à la force contre l'intransigeance de l'ancienne puissance coloniale de ce territoire.

Nous rappellerons également que par le passé, le contentieux frontalier avec l'Algérie a été aplani grâce à une solution pacifique imputable, en grande partie, à la bonne volonté marocaine et à son esprit conciliant. Cette même attitude a été adoptée et maintenue fermement dans l'affaire du Sahara alors même que les agressions contre l'intégrité territoriale marocaine auraient pu conduire à l'irréparable.

Le même état d'esprit a régné dans les rapports du Maroc avec la Mauritanie puisque mon pays a choisi la voie de la réconciliation depuis 1969, et ce en prenant en compte que son voisin du sud est un partenaire égal et respecté.

Cependant, cet hymne à la paix de la part du Maroc et cette recherche immuable du pardon envers autrui ne sont pas synonymes de faiblesse dans notre pratique diplomatique. Elles s'accompagnent de fermeté et de dignité. A cet égard, il semble utile de s'attarder sur l'analyse des propos de SA MAJESTE LE ROI HASSAN II au cours d'une interview accordée à des médias français le 17 juin 1979.

Le Roi du Maroc a déclaré « *Bien que recevant des coups, je viens pour la paix, je ne suis pas pour la paix à tout prix et n'importe comment (...)*

Je suis un vendeur et un acheteur de paix. La paix se vend et s'achète. Je veux la paix. Mais il est certain que j'aurais été obligé d'être plus que virulent, pour bien démontrer que je veux la paix et que je la veux dans l'honneur et dans ce qui appartient à mon pays ».

Partant de là, le Maroc a la faculté, voire le devoir d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire national. La seule limite à ce libre exercice de sa souveraineté ne pourrait

provenir que de ses engagements délibérés dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux librement consentis, touchant à d'autres domaines de la diplomatie mais guère en ce qui concerne notre affaire sacrée.

Enfin, aucune pression, voire aucun stratagème ne pourrait dévier le Maroc de son respect de la légalité internationale et de sa conduite constance dans la voie de l'entente entre les peuples.

La meilleure conclusion de ce chapitre ne saurait faire oublier un fait historique remontant à l'indépendance des peuples maghrébins et africains. Dans ce cadre, le Maroc avait soutenu énergiquement la lutte de libération algérienne au nom de la communauté de destin. Et c'est au nom de cet idéal qu'il souhaite ardemment de poursuivre son chemin, main dans la main, avec tous ses voisins le parachèvement de l'édifice maghrébin pour peu que l'entente finisse par triompher et la raison pour avoir le dernier mot.

A fortiori, il faut que l'on sache que la nation marocaine est soudée derrière son Roi et saura à tout moment mettre en échec toute provocation d'où qu'elle vienne.

Le Maroc ne désespère pas de voir ceux qui se sont opposés fermement à notre revendication légitime et à la lutte constante de tous les marocains dans la défense de leur intégrité territoriale, pour faire régner une nouvelle ère de coopération et de coexistence pacifique entre tous les peuples de la région.

Cette coopération ne pourrait passer que par la dynamisation des structures de l'Union du Maghreb Arabe, alors que cette région du globe doit relever unie plus que jamais les défis futurs de la mondialisation, de la globalisation et de la libération des économie dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce O.M.C

4/6 LES ALLIANCES

Le Maroc avait besoin plus que jamais de raviver ses alliances afin de faire face à l'Algérie qui désirait coûte que coûte amputer le Royaume de son prolongement saharien. L'appel à l'Occident fut entendu mais diversement suivi. Le soutien des pays occidentaux fut effectif mais se révéla d'intensité variable.

Des 1974 une véritable coalition s'était constituée entre 1974 et 1976 pour décoloniser le Sahara. L'Espagne occupée par la succession du général Franco, n'était pas disposée à entrer en conflit avec le Maroc.

La France, de son côté n'était pas hostile à un renforcement de ses alliés au Maghreb, le Maroc et la Mauritanie face au couple algero-libyen.

A partir de 1977, l'Espagne et les USA diminuèrent leur soutien au Maroc et se rapprochèrent de l'Algérie. La France au contraire apporta au Maroc toute l'aide dont il avait besoin. Ce partage de responsabilités entre les puissances occidentales devait assurer les intérêts de l'Occident dans l'ensemble du Maghreb.

A partir de 1981, Rabat fut activement soutenu par le Président Reagan qui avait en effet choisi de soutenir les alliés des USA en étant ferme devant l'avancée soviétique dans le tiers monde et plus particulièrement en Afrique. La France et l'Espagne Socialiste soucieuses de préserver leurs intérêts coopèrent désormais avec le Maroc. En 1989, avec l'arrivée au pouvoir du Président Bush, la fin de la guerre froide avec l'URSS affaibli économiquement, les USA se

replient du MAROC qui tout en resserrant davantage ses liens multiples avec l'Occident va inciter l'Algérie à reprendre ses relations diplomatiques et à relancer sa coopération économique avec les USA.

Il y a lieu de noter que la question du Sahara qui a monopolisé toute la diplomatie Maghrébine ne fut point érigée en conflit Est -Ouest car une guerre déclarée entre le Maroc et l'Algérie risquerait d'entraîner des conséquences fâcheuses pour les intérêts des deux puissances ,les USA qui voulaient conserver un pied stratégique au Maroc et un pied en Algérie ,la stratégie Russe était de préserver son influence à Alger et de développer sa coopération avec le Maroc, une véritable alliance s'est alors dessinée ; l'Algérie, déçue par la passivité Soviétique a en effet recentré son non alignement et mis l'URSS sur le même pied que l'Occident. La modération Américaine a en revanche incité le Maroc à s'aligner de plus en plus et activement sur l'Occident.

Etant donné que le Maroc se trouve à cheval sur l'entrée de la Mer Méditerranée, l'une des voies d'eau les plus stratégiques du monde et que le rôle joué par le Souverain dans la diplomatie en tant que Président du Comité Al Qods, crée suite à la conférence de Fès de Mai 1979, et qu'il avait accueilli d'importants sommets arabes et Islamiques, tel que la Conférence de la Ligue Arabe de Septembre 1982, qui adopta un nouveau projet pour un règlement de paix au Moyen Orient et le Sommet Islamique de janvier 1994 de Casablanca, au cours duquel l'Egypte fut réintégré à nouveau au sein de la communauté arabe, le rôle joué par le Maroc pour défendre les intérêts occidentaux en Afrique Sub-saharienne, notamment l'intervention des F.A.R au Zaïre pour soutenir le Président Mobutu à mettre en échec les rebelles qui avaient envahi la riche province du Shaba (mines et diamants).

Pour ce qui est de l'Espagne, des intérêts supplémentaires ajoutés encore à l'importance qu'il y avait pour ce pays à entretenir des relations cordiales avec le Maroc, à savoir conserver un accès aux riches ressources halieutiques au large des côtes marocaines ainsi que la volonté d'éviter un différend avec mon pays au sujet de l'avenir des deux présides (Sebta et Melillia).

Il y a lieu de noter également que les relations étroites liant l'Algérie à l'URSS, ont poussé Moscou à voter en faveur de l'autodétermination du Sahara. La principale raison de cette circonspection résidait dans le fait que l'Union soviétique voulait avoir accès au phosphate marocain.

C'est pour faire face aux besoins de ses partenaires du COMECON, que l'Union Soviétique conclut un marché important avec le Maroc afin de s'assurer l'approvisionnement à long terme en phosphate. De ce fait, ce contrat « du siècle » a constitué l'accord économique le plus important jamais signé par Moscou avec un pays du tiers-monde.

L'URSS s'est engagé à exporter vers le Maroc du pétrole, des produits chimiques et du bois en échange de la livraison phosphatière.

4 6 -L'affaire du Sahara et le blocage de l'Union du Maghreb Arabe

Le Maghreb occupe une place prépondérante dans les priorités de la diplomatie marocaine qui s'est toujours prévalu de son appartenance à cette aire géographique et civilisationnelle et qui

demeure dépositaire d'un lègue historique confirmant cette volonté depuis les temps les plus reculés.

C'est ainsi que, dès le mois d'avril 1958, une concertation intermaghrébine a commencé à voir le jour, avec la réunion de Tanger des partis politiques nationalistes des trois pays, Maroc, Algérie et Tunisie. Dans ce cadre, des efforts de mise en place de structures communes aux trois pays ont été engagés à partir du début des années 60. Après une période de mésentente, la dissipation de quelques divergences de vue et la restauration d'un climat de confiance multilatérale a permis la relance de ce processus unioniste.

A la suite du sommet des cinq Chefs d'Etats maghrébins à Alger le 10 juin 1988, l'idéal maghrébin a été remis sur les rails et relancé avec la ferme détermination de rattraper le temps perdu. Depuis, la construction maghrébine a réussi à franchir une étape décisive avec la signature, à Marrakech le 17 février 1989, du traité instituant une Union du Maghreb Arabe U.M.A par le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie.

Cette nouvelle entité ambitionne à réaliser, à terme l'instauration d'une communauté maghrébine intégrée à l'instar des autres structures européennes, notamment L'Union européenne. Elle comprend des structures originales par rapport aux organisations de coopération entre pays du Tiers-Monde.

En effet, inscrite dans une stratégie de continuité et d'équité entre les membres, elle se caractérise par une présidence tournante d'une durée de six mois entre les Chefs d'Etats des Etats membres. Croyant fermement à la réussite de cette démarche le Maroc s'est attelé à ratifier le premier son traité constitutif.

En outre, après des efforts inlassables pour mettre en marche la dynamique maghrébine, et malgré toutes les obstructions et le comportement inamical de certains, le Maroc s'est vu acculé à admettre le constat suivant : c'est que sans une entente algéro-marocaine, fondamentale voire vitale pour l'UMA, le Maghreb ne peut exister. A titre comparatif, comme l'Union européenne repose principalement sur le couple franco-allemand, qui demeure un exemple à suivre dans le domaine, l'UMA demeure tributaire de l'entente entre les deux protagonistes maghrébins. Le Maroc ne demande pas mieux de relancer le processus mais il n'encourage guère l'illusion. Malgré ce contexte difficile, il fait preuve d'optimisme et fait survivre l'espérance.

Et comme le proverbe marocain dit : « aucun état n'est éternel », il y a lieu d'espérer l'arrivée d'un printemps qui ne pourrait que venir. Il ne faut guère oublier que sur le plan stratégique, une trentaines d'années furent gaspillées en pure perte pour les peuples de la région.

Face à la situation actuelle que connaît le monde, les idéologies bon marché qui visent à faire croire que l'on est encore capable de jouer des rôles pseudo-progressistes en Afrique est révolu. Seule le pragmatisme, le réalisme et la modération subsistent comme des armes efficaces pour enterrer les rancoeurs et dissiper les lacunes, d'autant plus que la complémentarité économique de certains pays de la région pourrait être un exemple de réussite.

Qui parmi nous aurait cru que le projet du Gazoduc maroco-algéro- espagnol allait pouvoir se concrétiser et devenir une réalité rentable pour les trois nations?

Pourtant, il s'agit d'un prélude économique et d'une réussite exemplaire de coopération trilatérale qu'il conviendrait de fructifier sous forme de projets plus ambitieux à même de rapporter davantage de constance dans les échanges horizontaux entre les peuples du Maghreb.

On ne saurait omettre de signaler que ce projet a été en grande partie l'oeuvre de la ténacité des autorités marocaines qui ont su faire tomber de nombreux tabous. Cette ingéniosité est en mesure de pousser davantage les uns et les autres sur la voie d'une coopération bilatérale et multilatérale fortement bénéfique pour tous.

Ce nouvel espace d'échanges qui se dessine au sud de la Méditerranée constitue un prolongement naturel de l'espace économique européen, voire « un recul stratégique ». Bref, il aura justifié la création de l'UMA comme moteur de stabilité et base de développement. Pour ses partenaires maghrébins qui l'interpellent, l'Europe devrait s'activer à enrichir cette structure associative en l'encourageant fermement.

Territoire - charnière, le MAGHREB recherche encore mais trouvera sûrement la voie de son progrès dans la fédération d'héritages communs culturels, économiques et spirituels. C'est probablement une des meilleures leçons de stratégie que nous enseignent au quotidien SA MAJESTE LE ROI, « Commandeur des Croyants », qui ne cesse d'appeler de tous ses voeux le respect des vertus enseignées en Islam et qui sont basées sur l'unité commune des destins des musulmans. D'ailleurs, l'unité est aussi celle qui se vit au jour le jour de proche en proche et de voisin à voisin.

Dans cet esprit, et alors que l'Europe renforce son processus économique avec l'arrivée de l'Euro, la question des rapports intermaghrébins avec cette puissante entité économique appellent à la synergie des efforts, notamment bilatéraux pour dessiner et faire prévaloir une attitude maghrébine commune. L'importance de ce thème est manifeste car au delà des liens historiques anciens de proximité géographique existant entre les pays du Sud, le Maroc et l'Algérie sont concernés d'une façon directe dans ce processus.

De facto, la Méditerranée est partie prenante d'un tel processus de régionalisation dont l'Europe est le foyer central. Les perspectives communes peuvent indiscutablement déboucher sur une stratégie commune pouvant mettre en valeur des suggestions tant politiques qu'économiques à entreprendre ensemble. Le domaine de l'exploitation des marchés de l'énergie occuperait une place de choix, puisqu'ils permettraient également comme un élément moteur dans le développement et l'intensification des relations intermaghrébines toutes entières.

Comment développer l'attractivité de tous les pays de la région si ces deux piliers de l'UMA n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente? De plus, les pays du Maghreb sont actuellement dans une position défavorable par rapport aux pays de la rive Nord de la Méditerranée, mais ils sont à même de faire preuve de génie pour accroître la compétitivité industrielle.

Dans cette optique, je tiens à souligner que les graves questions que pose l'avenir des pays du Sud dans leur globalité ne peuvent laisser l'Europe indifférente; et malgré ces nombreux handicaps, une approche nouvelle des relations intermaghrébines et euromaghrébines s'impose et demeure une condition sine qua non pour un développement réel de toute la région. En

outre, les deux pays étudiés disposent de la capacité d'attirer les investissements étrangers par la mise en place de politiques d'infrastructure et de qualification de main d'oeuvre.

En réalité, outre ce terrain, on voit difficilement une autre alternative à cette action unioniste, facteur essentiel de mesures d'accompagnement et de dynamisation de l'économie régionale. Dans une partie des plus difficiles, c'est tout l'avenir de la région qui est en jeu; donc les chances d'un jeu coopératif à somme positive entre le Maroc et l'Algérie qui sont des partenaires obligés ne sont pas négligeables.

Dans le même ordre d'idées, deux catégories de considérations sous-entendent le postulat sur le rôle déterminant que pourrait jouer le domaine énergétique dans ce partenariat : celles qui relèvent de l'argument de complémentarité, et celles qui utilisent le critère de proximité.

En effet, pour ce qui est de la complémentarité les arguments sont connues et perceptibles à travers l'exploitation actuelle du Gazoduc Maghreb- Europe. Pour ce qui est de la proximité, les facteurs sont d'une telle évidence qu'ils permettront aux uns et aux autres d'épargner des sommes importantes afférentes aux mouvements des biens, des ressources et des capitaux.

Sur le plan agricole, le régime commercial de libre échange pourrait favoriser l'écoulement des produits agricoles tunisiens et marocains dans les autres marchés du Maghreb. Très certainement, un échange intégral de tous les biens ne serait pas possible dans l'immédiat, néanmoins il faut dynamiser les marchés et instaurer la confiance réciproque. C'est sans doute un problème éminemment politique face auquel l'ingéniosité des hommes pourrait dépasser les clivages actuels.

4 / 7- L'Afrique et l'affaire du Sahara

Etant membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) depuis sa création, et convaincu de son enracinement dans le continent africain depuis le début de son existence, le Maroc ne pouvait qu'accepter l'arbitrage des instances internationales et régionales en vue d'un règlement définitif de cette question.

C'est ainsi que l'O.U.A s'est saisie du dossier à partir de 1976. En dépit de la bonne volonté dont le Maroc a fait preuve pour faciliter la tâche de cette organisation régionale, et particulièrement la proposition faite personnellement par SA MAJESTE LE ROI HASSAN II à Nairobi le 26 juin 1981, d'organiser un référendum au Sahara, l'Organisation africaine n'a pas réussi à résoudre ce problème de manière satisfaisante.

L'intérêt tardif qu'elle a porté à la question, sa connaissance insuffisante du dossier et la surenchère idéologique qui a marqué la manière dont elle a appréhendé ce dossier, ont poussé mon pays à se retirer de cette Organisation. En effet, dès lors que ce forum africain a anticipé sur le processus référendaire en admettant la fantomatique république sahraouie, il a administré la preuve de sa partialité envers les détracteurs du droit du Maroc au recouvrement de son intégrité territoriale.

Cependant, il ne s'agit nullement d'une rupture définitive avec l'Afrique, encore moins avec la majorité des Etats qui la composent. D'ailleurs, jamais le Maroc n'a été autant visité par des chefs d'Etats africains que depuis qu'il a quitté l'OUA. Ceci explique que le Maroc a simplement privilégié l'intervention de l'O.N.U appelée à organiser dès que possible un référendum que mon pays ne cesse d'appeler de tous ses vœux.

Dans un esprit de rechercher une solution définitive et voulant scruter toutes les possibilités pour ce faire, la position du Maroc a renouvelé devant l'ONU sa proposition d'organiser rapidement cette consultation et s'est engagé à respecter les résultats quels qu'ils soient.

Un processus de règlement a été engagé depuis 1986 par le Secrétaire Général des Nations-Unies, en vue de créer les conditions nécessaires à ce référendum. Le Maroc, qui est étroitement associé à cette opération, ne cesse d'encourager cette initiative.

Etant un peuple du « juste milieu », le Maroc a déployé un effort intense pour tisser des liens multiples avec des pays appartenant à des horizons différents, notamment africains. Il s'est toujours porté volontaire pour contribuer à l'assise de la légalité internationale en Afrique en participant activement dans des opérations de maintien de paix en Afrique sous l'égide de l'O.N.U.

Un bref rappel historique de ces interventions s'impose pour démontrer sa vocation africaine d'essence. Fort de son adhésion à la charte de création de l'OUA, le Royaume du Maroc est intervenu dans le cadre des forces des Nations Unies au Congo en 1960 alors que l'unité et l'intégrité de ce pays se trouvaient menacées. Le contingent marocain s'est illustré par le rôle qu'il a joué dans la sauvegarde de l'indépendance de ce pays africain frère.

C'est dans le même esprit que mon pays a réintervenue militairement en 1977-1978, pour aider le Zaïre à repousser une agression extérieure, répondant à l'appel du président en exercice de l'OUA de l'époque M. OMAR BONGO.

Il a également participé activement à l'opération des Nations Unies en SOMALIE, où les troupes marocaines ont joué un rôle important de stabilisation de la corne de l'Afrique.

En dépit de certaines incompréhensions conjoncturelles, qui ont pu naître avec une minorité de pays d'Afrique suite à leur alignement aux thèses séparatistes du Polisario notamment, le Maroc est demeuré fidèle à son appartenance à cet espace africain, et n'a pas cessé d'élargir le champ de sa coopération et de ses amitiés africaines.

Il s'agit d'une stratégie de longue haleine, qui a fait de cette coopération un modèle pour les échanges Sud-Sud. Elle a, certes, une vocation essentiellement culturelle et économique, mais elle ne saurait écarter d'autres domaines.

Pour conclure ce volet, je dirai à ceux qui croient aux mirages, assez fréquents dans les déserts en général, qu'il est désormais difficile de distinguer l'évidence du trompe-l'oeil, mais que l'histoire finira par donner raison à ceux qui ont raison. Mon pays est fort de cette certitude puisque le référendum confirmatif finira par parachever cette oeuvre d'union sacrée.

Récemment, le Premier Ministre marocain a déclaré à un média africain « le Sahara? C'est l'affaire de chaque Marocain ». Une phrase qui en dit long sur la mobilisation générale de tout le peuple derrière SA MAJESTE LE ROI HASSAN II.

Le bien fondé de notre cause finira tôt ou tard par convaincre les pays africains amis du Maroc, alors que la majorité d'entre eux se sont rendus compte de cette erreur injuste commise envers le Maroc ont accouru pour retirer leur reconnaissance à la prétendue RASD.

Effectivement la meilleure stratégie d'un Etat c'est sa conformité avec la légalité internationale, et sur ce plan mon pays ne souffre d'aucun handicap. Il me semble que l'Afrique, qui regarde avec fierté et espoir son développement peut se passer d'une crise supplémentaire dans son front nord-ouest et ce en soutenant le Maroc comme ce dernier a soutenu certains pays frères à recouvrer leur indépendance dans les années 60.

La meilleure stratégie pour ce continent est de poursuivre les idéaux de paix et de désarmement pour se consacrer pleinement au développement. C'est la vision défendue par mon pays depuis l'indépendance; à ce sujet SA MAJESTE LE ROI avait déclaré dans un discours au début des années 60, « L'Afrique pense qu'un désarmement rapide et complet apaiserait les esprits et libérerait assez de ressources pour qu'enfin les moyens mis à la disposition des pays insuffisamment développés deviennent significatifs quant à l'amélioration de leur produit intérieur et du niveau de vie des habitants ». Cet appel au désarmement de ce continent est plus que jamais d'actualité et devrait faire réfléchir de nombreux pays.

La politique marocaine, fondée sur le respect des données inaltérables de la situation géographique, de la fraternité culturelle et historique avec le continent africain vise à unifier les rangs africains pour mener ensemble la future bataille du développement.

L'entrave de ce processus par des manoeuvres bassement politiciennes pourrait s'avérer préjudiciable aux peuples africains et ne saurait empêcher le MAROC de réitérer son appartenance éternelle à ce cher Continent.

Il convient de souligner que le problème du Sahara relève autant de la géopolitique que de la stratégie, sachant qu'il ne s'agit pas simplement d'une question de frontières mais plutôt, au fond, du territoire de la nation marocaine et de l'idée que nous, marocains faisons de notre nation et de ses rapports avec nos frères africains.

4/8- Enjeux pour le Polisario

Si les victoires diplomatiques enregistrées jusqu'en 1982 par le polisario l'ont été largement grâce à la diplomatie algérienne et à sa capacité à amener certains états à le reconnaître, le repli de la politique algérienne sur ses problèmes intérieurs et les engagements pris par Alger au sein de l'UMA ont mis à l'écart toute action musclée de l'Algérie en faveur d'un protégé somme toute hérité du régime de Boumediene et non adopté par ses différents successeurs

.Durant les années 80 ,l'Algérie s'est confortablement abritée derrière la solution référendaire tout en révélant une volonté ferme de se défaire d'un problème qui a pu représenter un enjeu entre les deux grands Etats du Maghreb mais qui ne représente plus qu'un fardeau économique ,politique et idéologique pour Alger.

Un autre handicap du polisarario durant cette même décennie tient à la vulnérabilité du soutien libyen qui a prouvé ses limites en 1984 par l'accord passé avec Rabat et l'arrêt de dons financiers.

La saignée qui s'est opérée au sein de la direction politique et de ses adhérents a également contribué à affaiblir le polisarario. En effet depuis Octobre 1988, les responsables de ce mouvement et la population des camps de Tindouf sont en proie à de sérieuses dissensions internes dues au fait que ,le polisarario vit dans un désert ou il n'y a pas un seul arbre ;tout se fait avec le gaz et il y a souvent pénurie pour la cuisson et pour l'éclairage .La population des camps est formée de nomades qui rêvent de reprendre le désert et de retrouver leur pâturage et de citoyens qui ne supportent plus de passer leur vie à attendre sous de vieilles tentes.

La lassitude d'une grande partie de cette population s'explique donc par le fait qu'elle assiste depuis quelques années à une situation bloquée au plan militaire et diplomatique alors que parallèlement la dégradation de ses conditions de vie s'accuse progressivement .En outre ,en dépit de la propagande du polisarario ,elle n'est pas sans savoir que les principaux tuteurs de ce mouvement se désintéressent de plus en plus d'une cause qui ne trouve plus sa place dans les nouvelles priorités régionales et ne s'inscrit plus dans la conjoncture internationale. Privée de liberté ,privée de choix et de privilèges, la population des camps de Tindouf a manifesté son mécontentement en se soulevant en Octobre 1988, manifestant son désaccord avec les autorités par un refus de travailler et en scandant des slogans qui manifestent le retour à la Mère Patrie à l'instar des anciens grands dirigeants des mercenaires qui ont préféré rejoindre leur pays. De surcroît, au plan international, l'effondrement du communisme et par la même des valeurs dont s'inspirait pour une large part, bien que de manière non avouée,l'idéologie du Polisario a pu plonger la population des camps qui souffrait déjà de lassitude et des effets des pénuries dans un doute profond quand à leur combat et leur destin;autant d'éléments qui montrent que le nouveau positionnement du Polisario est lié aux nouvelles données internationales et à l'évolution politique saharienne de l'Algérie durant la dernière décennie d'abord,et ensuite conditionné par la lutte pour le pouvoir entre islamistes et militaires.

V- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PROVINCES SAHARIENNES

Dans un discours prononcé le 6 décembre devant une délégation de la Djemâa venue lui renouveler l'acte d'allégeance; SM HASSAN II avait déclaré :<< **Bien que nous soyons dans l'euphorie de la victoire ,nous nous devons de rester réalistes et de penser à l'édification du Sahara nouveau par la généralisation de l'industrie , de l'enseignement, de la santé et de l'agriculture .Cela représente un pari que le Maroc se doit de gagner et nécessite de cerner tous les aspects des problèmes spécifiques au Sahara>>.**

Baptisée << mise en valeur des Provinces Sahariennes >>, et ayant pour objet de rattraper le retard hérité du passé colonial, cette opération consistait autant à mettre en place une administration pour intégrer ces provinces à la mère patrie qu'à développer l'économie de ces régions et y multiplier les réalisations. Le programme de ces actions a été conduit en deux temps : durant la première étape, il s'agissait d'une part, de mettre en place une administration opérationnelle et d'autre part de répondre aux besoins les plus urgents des habitants de la région. Il fallait construire, dans les délais les plus courts, bâtiments et infrastructures pour réduire l'écart immense existant entre le niveau de développement de cette zone et celui des autres provinces du Royaume.

Durant la seconde étape, l'élaboration de ce plan de développement a été officiellement présentée comme l'occasion de consolider l'intégration économique et sociale des provinces sahariennes et d'inscrire leur développement dans une perspective à long terme. Les réalisations conduites dans la région ont été réparties en trois grands secteurs : les secteurs sociaux, l'infrastructure économique et les secteurs productifs.

Dans le secteur de l'enseignement, l'action du ministère de l'Education nationale marocain a porté sur la scolarisation des enfants et l'intégration au système éducatif marocain des élèves qui recevaient leur enseignement en langue espagnole sous la colonisation. De nombreux collèges et lycées ont été construits à partir de 1976. Un centre de formation des instituteurs et un institut de technologie ont été créés à Layoune. Le développement de l'enseignement a constitué une priorité pour le gouvernement marocain, l'enseignement des mêmes programmes scolaires dans ces régions que dans le reste du pays permettant une intégration rapide de la jeunesse. Le secteur de la santé a également bénéficié d'une attention particulière car l'urgence de son développement s'explique par la pauvreté des structures héritées de l'époque coloniale. Les principales réalisations en matières d'infrastructures furent particulièrement importantes dans les domaines d'activités suivants: réseau routier, ports, transports ferroviaires, adduction d'eau et électricité, postes et télécommunications.

La construction et la mise en service des ports sont une nécessité pour le développement économique de la région. Ces installations portuaires sont en effet autant indispensables à la pêche qu'à l'exportation des phosphates ou au trafic commerciales. Ces aménagements constituent également des pôles autour desquels se développent des activités complémentaires à celles déjà citées comme les chantiers navals, ou les usines de transformation des produits de la pêche qui emploient une main-d'oeuvre importante ; ils constituent un maillon nouveau de la chaîne du froid en élaboration. Ces ports permettent également l'élargissement des activités économiques de la région, comme le rapatriement de la flotte hauturière opérant à partir de Las Palmas. Ils facilitent aussi le cabotage qui reste le moyen le plus économique pour assurer l'approvisionnement de ces zones sahariennes.

L'objectif des réalisations effectuées dans le domaine de l'adduction d'eau était d'assurer la couverture en eau des principales villes du Sahara. Aujourd'hui Layoune, Smara et Dakhla bénéficient d'un réseau d'eau potable. Par ailleurs une unité de dessalement d'eau de mer à Boujdour, d'une capacité de production de 250m³/jour a été réalisée.

Le secteur des postes et télécommunications et de l'audiovisuel fait également partie des liaisons nécessaires pour les habitants et les services administratifs de la région.

La diffusion des programmes nationaux de la Radio et de la Télévision, émis peuvent aussi être captés à partir de Tindouf. C'est ainsi que plusieurs sahraouis séquestrés dans les camps ont entendu l'appel lancé par SA MAJESTE LE ROI HASSAN II « **la patrie est clémente et miséricordieuse** »

Pour le dernier secteur, celui de la production intégrée au royaume, les réalisations les plus importantes ont concerné les secteurs minier, de l'énergie et des pêches maritimes. Dans le domaine minier, les phosphates occupent bien sûr une place de choix : après le rachat par l'Etat des installations de la société espagnole « Fosfatos de Boucraâ », l'office chérifien des phosphates (OCP) a intégré leur production et la modernisation de leurs installations dans son plan d'expansion.

Le domaine de la pêche maritime a particulièrement retenu l'attention des autorités, compte tenu de la richesse en poissons des eaux mouillant la côte du Sahara. L'exploitation de ces potentialités a permis de contribuer de manière radicale l'émergence de nouvelles activités et à la création d'emplois dans la région.

Parallèlement à ces axes de développement ou se manifeste majoritairement une action de l'Etat, relayée et complétée par les actions des entrepreneurs privés, d'autres secteurs d'activités plus traditionnels comme le tourisme, le commerce et dans une moindre mesure l'artisanat ont été développés.

Le développement, et la mise en valeur des provinces sahariennes sont censés montrer que l'intégration de ces provinces et de leurs habitants à la patrie est non seulement possible mais en marche; mieux, qu'elle est un fait irréversible en faveur duquel oeuvre SA MAJESTE LE ROI HASSAN II qui voulait effacer l'image de l'ancien désert longtemps figé dans une désolation parfaite du fait de la colonisation, au profit d'un Sahara pleinement intégré dans le territoire national et appelé à connaître une expansion économique à la hauteur de ses immenses ressources.

VI / LE MAROC ET L'ONU

Fermement attaché aux principes du droit international et oeuvrant en permanence en faveur du maintien de la paix et de la stabilité dans son environnement régional et dans le monde, le Maroc administrait la preuve de sa volonté de régler pacifiquement et définitivement le problème du Sahara.

Dans cette perspective, le Maroc continue d'apporter un soutien total et loyal aux efforts déployés par le Secrétaire Général de l'ONU en vue d'organiser un référendum juste et équitable. Partant de sa foi dans la démarche de l'ONU, le Royaume du Maroc avait reporté à partir de 1990 et pour une durée de deux années l'organisation d'élections sur l'ensemble du territoire national y compris le Sahara.

Malgré sa bonne volonté et malgré toutes les concessions consenties par le Maroc dans la préparation et l'organisation, beaucoup de retards se sont accumulés dans la préparation du scrutin. RETARDS QUI NE PEUVENT ETRE EN AUCUN CAS ETRE IMPUTES AU MAROC. C'est ainsi notamment que mon pays s'est conformé à la date du 6 septembre 1991, fixée par l'Assemblée Générale pour l'entrée en vigueur du cessez le feu. D'ailleurs, ce processus a été scrupuleusement respecté.

Le volet politique prévoit l'organisation de la consultation sur la base du dernier recensement effectué par l'ancienne puissance coloniale sur le territoire en 1974 et ce après sa mise à jour.

Les divergences qui apparaissent montrent aussitôt que le processus de paix bute sur un point essentiel bien que purement technique, à savoir l'identification du corps électoral habilité à exprimer sa voix.

Face à cette situation de blocage, les Nations Unies édictent de nouveaux critères élargis d'éligibilité favorables au Maroc, mais refusés par la partie adverse.

En 1994, le processus d'identification va démarrer mais il fonctionnera très lentement jusqu'au milieu de 1995; de ce fait, le blocage interviendra de nouveau à cause du refus des mercenaires de la règle du jeu. Le scénario envisagé pour mettre un terme au conflit pourrait être le suivant: un retour des sahraouis séquestrés à la Mère Patrie dans le double cadre de la régionalisation du Royaume et d'un référendum confirmatif. Parallèlement, la construction de l'union du Maghreb Arabe, rêve de tous les citoyens maghrébins se trouve tributaire de la résolution du dit problème.

CONCLUSION

De ce qui a été dit, il apparaît que le contentieux du Sahara marocain est à la fois d'une extrême simplicité et d'une complication difficilement soluble. En effet, si les marocains Sahraouis séquestrés contre leur gré dans les camps de LAHMADA pouvaient disposer de leur liberté de mouvement, ils auraient répondu massivement à l'appel de SA MAJESTE LE ROI HASSAN II « La Patrie est clémente », malgré cela et au mépris de nombreux dangers et restrictions qui leur sont imposées par le prétendu POLISARIO, réussissent contre vents et marées à regagner le territoire marocain pour répondre à l'appel royal et retrouver les leurs.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute que mon pays continue à faire pleinement confiance à la légalité internationale et réitère sa volonté de procéder dès que possible à l'élaboration d'un référendum qui ne pourrait être que confirmatif, stipulant le retour définitif de ce territoire à la Mère Patrie.

En outre, les efforts déployés par les instances internationales devraient être couronnés de succès. Etant pertinemment persuadé que la thèse séparatiste a perdu de sa raison d'être et étant donné le nouveau paysage géostratégique qui se dessine dans la région à la faveur de la fin de la bipolarité du système international, je reste persuadé que tôt ou tard, la volonté des irréductibles des mercenaires finira par lâcher et leurs préoccupations bassement matérielles seraient aisément identifiables par le Concert des Nations.

Ayant déjà perdu la majorité du soutien africain et mondial, ce groupuscule séparatiste se verrait dans l'obligation de se conformer à la logique de l'Histoire et de réintégrer sans tarder la légitimité internationale. Fort de son droit inaliénable à la conservation de son intégrité territoriale, et s'étant attelé à développer ses provinces du Sud au plus tôt pour les remettre au niveau des autres provinces marocaines en matière de développement, le Maroc a effectué une tâche titanesque pour que cette partie du sud marocain devienne la vitrine d'un Maroc moderne, nouveau et prospère.

Fidèles à leur devise sacrée DIEU - PATRIE - ROI , les Forces Armées Royales (FAR) continueront à former un rempart inexpugnable contre toutes velléités venant de tout agresseur. Le Sahara est et demeurera marocain pour l'éternité.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Le Défi (SA MAJESTE LE ROI HASSAN II)
- La marche verte (SA MAJESTE LE ROI HASSAN II)
- Le Sahara occidental marocain (Ali Yata)
 Le Sahara est bien marocain (Dr. Hamid Tadlaoui)
- Sahara occidental (Abdelkhalek Berremdane)
- Sahara occidental (Khadija Mohsen-finan)
- Sahara occidental (Tony Hodges)

Revue et publications

- Le journal marocain «LE MATIN »
 Le journal marocain «L'OPINION »
 L'hébdomadaire «JEUNE AFRIQUE »

ANNEXES

AU MEMOIRE DE STRATEGIE

Spécial Anniversaire

Célébration du 23ème anniversaire de la **Marche Verte**



"6 Novembre" 1975 - 28 Février 1976



14 novembre

► Signature de l'accord tripartite en conformité avec la charte des Nations Unies

17 novembre

► S.M. Hassan II : Assurer la prospérité du Sahara

14 novembre

► La Jemaâ renouvelle l'acte d'allégeance à S.M. le Roi

26 février

► La Jemaâ exprime la volonté unanime de rejoindre la mère-patrie



► Le récit des événements



► "Tout le monde a reconnu que le Sahara nous appartient depuis la nuit des temps"



28 février

► Le drapeau marocain flotte sur le Sahara

"6 Novembre" 1975 - 1979

5 novembre 1975

► Demain, tu entameras ta Marche et fouleras une terre qui est tienne

9 novembre 1975



► "Notre glorieuse Marche a atteint ses objectifs"

6 novembre 1976

► Une source d'inspiration

6 novembre 1977



► "La Marche Verte nous a permis de nous consacrer à l'édification"

6 novembre 1978

► Fidèle à l'esprit de la Marche Verte"

6 novembre 1979



► "Le Maroc ne renoncera jamais à son Sahara"

"6 Novembre" 1980 - 1989

bien devant les Nations Unies que devant la Cour internationale de Justice, où notre dossier et nos interventions avaient non seulement affirmé l'existence de ces liens, mais en avaient administré la preuve par une abondante documentation historique, diplomatique, politique et humaine.

Le Maroc, comme les Nations Unies, ne demandait rien de plus à la Cour.

Depuis que le Maroc s'est érigé en Etat, la Beïa en effet, a toujours été la manifestation la plus éclatante, la plus palpable, la plus concrète des liens de souveraineté unissant les différentes parties du Royaume au Souverain, symbole de la Nation.

Cet acte, répété à chaque grande festivité religieuse afin d'en mieux souligner la solennité, renouvelé à chaque événement, était finalement la seule et réelle manifestation de souveraineté.

Par ailleurs, même la notion de citoyenneté, au Maroc, relève de l'allégeance (Beïa). Pendant des siècles, cette citoyenneté ne pouvait ni se perdre, ni s'acquérir, elle n'était établie que par l'allégeance, qui est donc perpétuelle. L'allégeance constitue ainsi l'illustration la plus valable des liens juridiques et de la souveraineté marocaine au Sahara et n'oublions pas que la prière y a toujours été dite au nom des Sultans successifs. Quoiqu'il en soit, l'avis de la Cour nous a donné raison sur l'essentiel. Nous rappelons que la plus haute instance judiciaire internationale a souligné que le Sahara n'était pas terra nullius et qu'il avait des liens juridiques d'allégeance avec les Sultans du Maroc, et nous réaffirmons que l'allégeance, expression de la volonté de la population, est également celle de la souveraineté territoriale, car l'allégeance c'est la souveraineté.

Le Robert

AHMED ALAOUÏ

Royaume.

"Sache, Cher peuple, que Nous sommes de tout cœur avec toi et que Notre communion ne sera que plus renforcée lorsque tu fouleras cette terre bénie.

"Cher peuple,

"Ce qui Nous réconforte et Nous réjouit à la fois, est que demain, lorsque ta Marche s'ébranlera, le drapeau marocain ne flottera pas seul. Il sera entouré, par la Grâce de Dieu, d'autres drapeaux appartenant à des pays frères arabes et africains dont l'histoire est prestigieuse. "Va, donc, de l'avant, par la Grâce de Dieu. "Que Dieu raffermisse tes pas et fasse en sorte que ta Marche soit celle de la victoire du peuple marocain et de nos frères sahraouis, qu'il nous tarde vivement de retrouver. "Louons Le Très-Haut de nous avoir guidés dans la voie du Salut, implorons-Le de perpétuer Ses Bienfaits et d'exaucer nos prières".

Célébration du 23^{ème} anniversaire de la **Marche Verte**

"Tout le monde a reconnu que le Sahara nous appartient depuis la nuit des temps"

Il y a 23 ans, la C.I.J. rendait son avis consultatif



Voici les extraits du discours par lequel S.M. Hassan II a annoncé l'organisation de la Marche Verte :

"Louange à Dieu,

Cher peuple,

Dieu nous a enseigné que la vérité ne manque jamais de tromper.

Effectivement, cher peuple, notre droit a été reconnu et la Cour internationale de justice a répondu aux questions qu'on lui a posées.

- 1) Si le Sahara, avant sa colonisation était sans maître ?
- 2) S'il n'était pas "terra nullius", quels étaient ses liens juridiques avec le Royaume du Maroc ?
- 3) En répondant à ces deux questions, la Cour s'est prononcée sur une troisième, celle de sa compétence à statuer en la matière.

Les réponses à ces trois questions nous sont parvenues ce matin :

"La Cour s'est tout d'abord déclarée compétente :

Ensuite, et c'est une question secondaire, la Cour a reconnu qu'il y a un différend juridique entre l'Espagne et le Maroc ; ce qui nous a permis de désigner un juge ad hoc auprès de la Cour, M. Boni, Côte d'Ivoire.

A cette occasion, nous lui exprimons, à son peuple et à notre ami et notre frère le Président Houphouët-Boigny, tous nos vifs remerciements.

La Cour a enfin répondu à la troisième question : le Sahara n'a jamais été "terra nullius" avant l'occupation espagnole.

"Quelles sont les relations existant entre le Sahara et le Maroc ? A cette question, la Cour a affirmé : "Elle reconnaît l'existence de liens juridiques de souveraineté et d'allégeance entre les Rois du Maroc et les populations du Sahara".

Il y avait donc des liens juridiques et liens d'allégeance (Beia)...

Le droit musulman distingue entre les liens juridiques et liens d'allégeance.

Car en colonisant, par exemple, un territoire, les liens juridiques se substituent aux liens d'allégeance et les lois qui régissent nos rapports avec le territoire colonisé, sont des lois juridiques et non des lois d'allégeance. D'aucuns diront que le terme allégeance a été utilisé et non celui de souveraineté. N'oublions pas que la Cour statue sur une affaire dont l'origine remonte au début du siècle. A l'époque, il n'existait que deux Etats, la France et la Suisse, utilisant la motion de souveraineté, tandis que les autres, Espagne, Italie, Allemagne, Autriche, Hongrie, Yougoslavie, Russie, Pologne, Hollande, Belgique, Norvège et Danemark tous ces pays recouraient au terme "allégeance" (Beia). Aussi, en usant du terme souveraineté.

Car le mot allégeance est le mieux adapté à la période au cours de laquelle le Sahara a été occupé.

S'agissant du deuxième point et compte tenu du droit musulman, le premier droit musulman, le premier droit régissant et organisant les rapports entre individus et collectivités, entre gouvernants et gouvernés, l'allégeance (Beia), dans le droit musulman ne s'est jamais limitée aux rapports liant le sujet à son Roi, mais a également tenu compte des intérêts de ces sujets, de leur représentativité et de leurs origines tribales. Nous savons d'autre part qu'au Maroc l'allégeance a toujours été écrite.

Et même ceux qui ne pourraient affirmer leur allégeance par écrit, ils la transmettaient par la voix des adouls.

Le Souverain a suggéré aux personnes qui désiraient plus d'information à ce sujet de consulter le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles qui pourrait d'ailleurs prononcer une conférence à ce sujet. Il a poursuivi.

Alors que nous reste-t-il à faire, cher peuple ?

Les portes du Sahara nous sont juridiquement ouvertes, tout le monde a reconnu que le Sahara nous appartient depuis la nuit des temps. Il nous reste donc à occuper notre territoire.

Le monde a aussi reconnu qu'il y avait entre nous et notre Sahara des liens qui n'ont pas été coupés spontanément mais par le fait du colonialisme. Il nous appartient donc d'assumer nos responsabilités car la période qu'a vécue le Sahara sous le joug du colonialisme n'était point susceptible de mettre fin à nos relations et à nos engagements, à l'égard de cette province, il est de notre devoir d'aller rejoindre nos frères sahraouis. Comment faire ? Quelle est la voie à suivre ?

Il est certain qu'on ne peut saisir un organisme judiciaire et en même temps engager une guerre. C'est là une contradiction qui n'est pas dans les traditions du Maroc.

Il nous reste à faire, cher peuple, une seule chose ; c'est d'entreprendre une marche pacifique du Nord, de l'Est, de l'Ouest, vers le Sud. Il nous appartient d'agir comme un seul homme, dans l'ordre, pour rejoindre le Sahara.

350.000 personnes participeront à cette marche.

Cher peuple, tu dois évaluer l'importance que revêt ce nombre dont le dixième serait constitué par des femmes. Dans notre marche, nous serons sans armes, car on ne va pas faire la guerre à l'Espagne. Celle-ci n'a plus de responsabilités dans cette affaire.

Dès maintenant, nous demandons à l'Espagne d'enregistrer cette volonté de paix de notre part car dans le cas où un seul Marocain viendrait à être tué au cours de cette marche, l'Espagne, en porterait la responsabilité devant l'opinion internationale.

Je dis à l'Espagne que 350.000 Marocains et Marocaines entreront dans le Sahara. Dans le cas où un obstacle viendra à se dresser sur votre chemin, il serait de notre devoir de nous défendre. Et dans le cas où il y aurait des éléments étrangers autres que les forces espagnoles, nous leur rentrerons dedans.

Donc, cher peuple, comment va être organisée cette marche ?

Nous avons donné des ordres aux gouverneurs dans toutes les provinces pour ouvrir des bureaux pour l'inscription des volontaires et je serais le premier.

Nous avons décidé donc d'ouvrir des bureaux d'inscription dans chaque préfecture du Royaume où nous avons arrêté le nombre de volontaires qui se sont appelés.

Je te donne ci-après quelques chiffres :

Agadir : 33.000 dont 3.300 femmes.

Al Hoceima : 2.000 dont 200 femmes.

Béni-Mellal : 10.000 dont 1.000 femmes.

Chefchaouen : 500 dont 50 femmes.

Ksar Es Souk : 20.000 dont 2.000 femmes.

Casablanca : 35.000 dont 3.500 femmes.

El Jadida : 15.000 dont 1.500 femmes.

Essaouira : 5.000 dont 500 femmes.

Figuig : 1.500 dont 150 femmes.

Fès : 15.000 dont 1.500 femmes.

Kénitra : 10.000 dont 1.000 femmes.

Khémisset : 10.000 dont 1.000 femmes.

Kelaâ Sraghna : 2.500 dont 250 femmes.

Khouribga : 2.500 dont 250 femmes.

Khénifra : 10.000 dont 1.000 femmes.

Marrakech : 25.000 dont 2.500 femmes.

Meknès : 10.000 dont 1.000 femmes.

Nador : 500 dont 50 femmes.

Missour : 500 dont 50 femmes.

Oujda : 1.500 dont 150 femmes.

Ouarzazate : 20.000 dont 2.000 femmes.

Rabat-Salé : 10.000 dont 1.000 femmes.

Safi : 7.000 dont 700 femmes.

Settat : 10.000 dont 1.000 femmes.

Tanger : 500 dont 50 femmes.

Tarfaya : 15.000 dont 1.500 femmes.

Taza : 10.000 dont 1.000 femmes.

Faisons de cette marche un retour aux sources de notre foi et de notre religion. Dieu est avec nous. Il nous donnera la force de vaincre".

Célébration du 23^{ème} anniversaire de la **Marche Verte**

6 novembre 1979 :

"Le Maroc ne renoncera jamais à son Sahara"

Le 6 novembre 1997 et à l'occasion du quatrième anniversaire de la glorieuse Marche Verte, S.M. Hassan II a prononcé le discours dont voici des extraits :



... La situation que nous vivons actuellement au Maroc et les événements que nous connaissons actuellement tout au long de notre marche constituent l'image fidèle de nos propos. En effet, le problème du Sahara n'est pas seulement celui de S.M. Hassan II. Il est le problème d'Idriss 1er, de Moulay Ismaïl et aussi de Hassan II, car le Maroc d'Idriss 1er, celui de Moulay Ismaïl et celui de Hassan II avait toujours été baigné par les côtes de la Méditerranée et de l'Océan Atlantique. Cette position stratégique a suscité tant de convoitises destructrices, tant d'actions subversives et déstabilisatrices.

C'est pour cela cher peuple que nous tenons à insister doublement pour que tu restes vigilant, demain, après-demain et le jour suivant, pour que tu ne dormes que d'un seul œil et pour que ton seuil reste constamment gardé. Par Dieu nous jurons trois fois que ce foyer qu'est le Maroc est digne de tout sacrifice, digne pour que des hommes et encore des hommes se sacrifient pour lui.

"Une nouvelle qui m'est parvenue aujourd'hui, illustre parfaitement ce que nous venons de dire.

"Nous avons été informés d'une importante infiltration d'éléments ennemis tentant de détruire la localité Boucraâ. Les Forces Armées Royales ont repoussé cette violente attaque.

"Dieu qui a fait de cette journée un anniversaire de paix, de bénédiction et de bonheur a bien voulu nous renouveler cette félicité par la victoire qu'il nous a accordée. Nous Lui en rendons grâce et nous fêtons ce jour où nos Forces Armées Royales ont réussi à repousser une grave attaque de l'ennemi. Durant cette bataille l'ennemi a eu plus de 150 morts et nous avons capturé plus de dix prisonniers.

Des dizaines et des dizaines de véhicules transportant hommes, munitions et carburants ont été détruits. De notre côté, nous n'avons eu à déplorer jusqu'à présent que cinq Chouhada. Si cette victoire, cher peuple, est de nature à raffermir ta détermination, elle devra également réjouir et te tranquilliser, car nous avons désormais assimilé la guerre du Sahara, nous nous sommes aguerris à ses embûches et nous avons appris, grâce à Dieu, à dominer la situation militaire au fil des jours. D'ici quelques mois seulement et grâce à Dieu, le Maroc pourra dire que le calme règne dans la plus grande partie du Sahara pour ne pas dire dans sa totalité.

C'est pour cela que nous nous adressons une nouvelle fois aux rebelles, aux égarés et à ceux qui les ont égarés, pour leur dire que la voie du retour est toujours ouverte, qu'ils peuvent toujours se repentir et qu'une nouvelle occasion de réintégrer leur patrie et rejoindre leurs concitoyens leur est offerte.

"Il est temps de mettre fin à l'effusion du sang, aux occasions perdues et à la dilapidation de nos finances. En tout état de cause, vous devez savoir que le Maroc ne renoncera jamais à son Sahara.

Cette situation durera jusqu'à la fin des temps.

"Vous ne pourrez jamais que ce soit du vivant de Hassan II ou après Hassan II, mettre les pieds sur cette terre ni l'occuper ou même que l'on y parle de vous.

"Ce propos, je ne le tiens que pour lancer un appel à la paix, à la conciliation en vue de mettre fin à cette situation.

"Il est en notre pouvoir de le faire sans qu'il y ait ni vainqueur ni vaincu. Il nous est possible de mettre un terme à l'effusion de sang par le dialogue et la discussion.

"Toutefois, si vous voulez que cette situation se poursuive, nous sommes entièrement disposés à vous suivre sur cette voie. Sachez que la motivation des Marocains pour la défense de leur pays ne s'éteindra qu'avec leur enterrement.

"Mais vous, quelle est votre motivation? Quels sont vos mobiles? Si votre effectif ne se réduit pas, ce sera votre militantisme qui s'atténuera. Même si votre nombre ne se réduit pas, vous ne trouverez plus qui incorporer dans vos bandes. Pire, vous ne trouverez que des gens qui fuieront le combat comme nous avons pu le constater ces derniers temps.

"Je réaffirme encore une fois que les portes restent ouvertes. Tant que les conditions d'une conciliation sont réunies, étant plus mûr que vous et assumant les responsabilités de tout un peuple. Je vous invite au dialogue et à la paix.

"Mais si vous persistez dans cette attitude, sachez qu'à aucun moment vous ne pourriez exercer le moindre pouvoir ou la moindre souveraineté sur une parcelle du Sahara marocain, si petite soit-elle. Ce Sahara fait partie intégrante de notre pays, dont nous avons juré de défendre la dignité du Déroit au Sahara.

"Tout le monde sait comment nous avons récupéré la province de Oued Ed-Dahab. Vous avez vu comment Dieu établit la justice au profit des ayants-droit.

"Lorsque le moment est venu, Dieu a réuni ces deux parties du Royaume, comme si une main divine a pris l'une et l'autre pour les rattacher".

personnalité ni pillé les richesses de qui ce fut. Bien au contraire à ceux qui détenaient des richesses, nous avons apporté d'autres et J'en dis de même pour la culture et l'urbanisme. Nous avons toujours respecté et honoré la personnalité des peuples que nous avons connus. A preuve, le rôle qu'a joué le Maroc en Afrique noire, au Sud du Sahara. Le Maroc y a laissé des bibliothèques des mosquées, et également des confréries qui propagèrent la foi, non le charlatanisme et l'imposture, des confréries de soufisme, profondément attachées au culte de la Divinité unique, le Maroc y a également laissé une civilisation et surtout maintenu intacte l'identité de la spécificité de chacun des peuples qu'il eut à connaître.

De notre Marche cher peuple, nous pouvons tirer les enseignements suivants.

Le premier qui est extrêmement important est que la revendication du droit est une obligation. Le second est qu'il est plus approprié et plus salubre que cette revendication revête un caractère pacifique et spirituel.

La Marche nous a également appris à ne pas être arrogants, à ne jamais donner de nous l'image d'un peuple expansionniste, avide, inconséquent ou anarchique.

Le dernier enseignement à tirer de la commémoration de la Marche est que les peuples peuvent se tromper. Le peuple marocain aussi. Mais le peuple marocain n'a jamais trahi.

Tu n'en assumes pas en tout cas cher peuple, la responsabilité. Tu n'as jamais, et tu ne trahiras jamais. La responsabilité incombe toujours à celui à qui Dieu a confié la charge de conduire tes affaires. S'il peut commettre une erreur, il ne saurait en revanche faillir à sa mission, ni trahir.

Puisse le Très Haut affermir notre foi, nous accorder courage et esprit de sacrifice. Puisse-t-il te prémunir constamment, cher peuple, de l'erreur et des faux pas.

Je prie le Tout Puissant de préserver les premiers serviteurs, ceux qui président à tes destinées, de l'erreur et de tout ce qui peut être qualifié historiquement de grave et monumentale erreur pouvant être assimilée à la trahison. Cela ne s'est jamais produit et ne se produira guère..."

Célébration du 23^{ème} anniversaire de la **Marche Verte**

6 novembre 1990

Vers le référendum



A l'occasion du 15^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte commémorative le 6 novembre 1990, S.M. Hassan II a prononcé le discours dont voici quelques extraits :

"... Depuis trois ou quatre ans, tu as pu suivre, cher peuple les mutations et changements survenus dans le monde. Les concepts ne sont désormais plus les mêmes.

Tu as également compris que les micro-Etats ne peuvent plus survivre, voire trouver aide et soutien. Tu as saisi que seuls les ensembles régionaux constituent le moyen sûr d'atteindre les objectifs et de réussir dans toute entreprise.

C'est ainsi, cher peuple, que tu as répondu à chacun de Nos appels avec empressement.

Tu as dit "oui" à l'Union arabo-africaine.

Ensuite tu as confié ton cœur, ton âme et tes destinées à l'Union du Maghreb Arabe, espoir de nos ancêtres et le Nôtre. Ta base politique syndicale, populaire a agi efficacement pour traduire dans la réalité ce rêve d'union. En effet, nous ne bâtissons pas le Maghreb Arabe pour nos fils uniquement, mais également pour nous-mêmes afin que nous jouissions pleinement de cette union. Tu as donc tout à fait compris Notre point de vue selon lequel les micro-Etats ne sont plus viables. C'est pourquoi Nous Nous adressons de nouveau à Nos fils et sujets vivant au-delà de nos frontières Est et Sud pour leur dire : oui, nous nous acheminons vers le référendum, nous voulons ce référendum de forme à une consultation qui serait génératrice de déchirement.

Je n'entends pas par "référendum de forme" un référendum truqué, mais une consultation qui viendra couronner le retour de tous à la mère-patrie. Véritable et authentique. Encore une fois, Je dis à Mes fils vivant au-delà des frontières Est et Sud qu'en aucun cas une entité de cent mille âmes ne peut vivre avec de si faibles moyens et encore moins prospère. Elle constituerait au contraire un parasite pour le continent et la région et serait, comme je viens de le dire, un vestige du moyen-âge, voire de la préhistoire.

Aussi, vous dis-je : venez vers nous. Si vous ne le pouvez maintenant, eh bien, j'espère que vous direz "oui" (à l'intégration) le jour du référendum, car en tout étant de cause, la majorité sera constituée de ceux désirant rejoindre le Maroc et non de vous.

Vous avez donc un choix à faire : ou bien, vous revenez avant le référendum ou alors vous répondez à Notre vœu en disant "Oui" le jour de la consultation afin qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincu et que Je puisse, en tant que Premier Serviteur et Père spirituel de ce pays, embrasser en même temps tous les Marocains, les fidèles comme ceux qui auront désobéi dans le passé.

L'Islam fait la distinction entre le croyant et le mécréant et établit une catégorie se situant entre les deux, à savoir le croyant pécheur (désobéissant). Celui-ci proclame également la profession de foi islamique "il n'y a de divinité que Dieu et Mohammed est les Messager de Dieu". Mais il n'accomplit pas régulièrement les obligations du culte. L'Islam ne l'assimile pas

au mécréant lui laissant le temps de découvrir la foi intégrale et de comprendre la signification du culte de Dieu.

Soyez, le jour de référendum, des Marocains parfaits. Un poète -il s'agit, je crois de Charif Radhi qui est de Notre famille - a dit, taçant un ami :

"Je te perçois en mon cœur que tu sois infidèle.

"Je te chéris encore plus que le fidèle".

A bientôt donc, Mes enfants vivant au-delà des frontières Est et Sud, soit avant le référendum, soit le jour de la consultation référendaire en votant "oui" afin que nous puissions ensemble concourir à l'édification du Grand Maghreb Arabe et à celle du continent africain qui nous est cher et qui a besoin de tous ses fils.

Cher peuple et là Je m'adresse à tous les Marocains, la situation prévalant dans le monde fait que la communauté islamique et la nation arabe ont impérieusement besoin de l'ensemble de leurs fils et de leurs composantes.

La nation arabe est divisée. La communauté islamique est déchirée. Nous ne pouvons nous réunifier, serrer les rangs, mobiliser les volontés et les ressources et réunir les moyens pour faire face à cette situation que lorsque chaque membre de la communauté islamique, présente l'image d'un pays fort, animé de bonnes intentions et plein de volonté.

Le Prophète sur Lui paix et bénédiction a dit : "Le croyant fort est plus aimé de Dieu que le croyant faible".

Sachant tous, cher peuple, que nous avons deux objectifs à poursuivre : l'un interne, à savoir œuvrer résolument pour le développement, le bien-être et le plein emploi, honorer la jeunesse et assurer de notre soutien les personnes âgées qui ont rendu des services à leur patrie et l'autre, inter-arabe et inter-islamique, consiste à puiser dans notre capital intellectuel et matériel pour aider la nation arabe et la communauté islamique à sortir de l'impasse dont nous espérons voir les conséquences très limitées dans le temps. Bien que votre serviteur soit, de nature, optimiste, il considère que pour sortir de cette crise, de cette impasse arabe-islamique, il faudrait dix années au moins"....

Célébration du 23^{ème} anniversaire de la **Marche Verte**

6 novembre 1995 :

L'avertissement de S.M. Hassan II

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la glorieuse Marche Verte, S.M. le Roi Hassan II a adressé, le lundi 6 novembre 1995, à la Nation un discours dont voici la traduction :

"Louange à Dieu.

Que la bénédiction et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Cher peuple,

Je devais initialement M'adresser à toi à partir de Laâyoune, le chef-lieu de Nos provinces sahariennes bien -aimées. Les circonstances en ont décidé autrement. Je M'adresse à toi donc à partir de Rabat, la capitale du Royaume, à l'occasion du vingtième anniversaire de notre glorieuse Marche Verte.

Cher peuple,

Que puis-je dire de la Marche, de sa philosophie et de sa signification sinon qu'elle constitue une école de patriotisme. Un patriotisme générateur d'idées. Des idées qui stimulent les volontés. Des volontés qui poussent à avancer à pas de géant, à soulever les montagnes, à inverser l'ordre des choses, à bâtir et construire à partir du néant.

Ainsi, cher peuple, par la Marche et l'unité de tes rangs, tu as pu, sans effusion de sang et sans porter atteinte à tes relations avec l'un quelconque de tes voisins, récupérer une partie de ton sol qui était sous le joug colonial et tu as pu, non seulement récupérer cette partie du territoire national, mais également, et grâce à tes efforts et tes sacrifices quotidiens, en l'espace de dix années comme Nous avons pu le remarquer en 1985 lors de Notre visite à Laâyoune, y accomplir le miracle de hisser les provinces du Sud au niveau du reste de ton cher pays.

Nous voulions rencontrer Nos sujets là-bas et constater par Nous-même les réalisations économiques, sociales, culturelles et éducatives accomplies dans ces contrées sahariennes, géographiquement lointaines mais si proches de nos esprits et de nos cœurs.

Nous aurions voulu donner l'accolade à ces hommes libres et résolus de Nos Forces Armées Royales, de la Sûreté nationale et des Forces Auxiliaires, ainsi qu'à Nos soldats parmi les civils exerçant dans l'administration et qui, tout en vivant éloignés de leurs lieux de naissance, œuvrent avec une loyauté et un dévouement tels que ceux qui voient aujourd'hui ce qui sont devenues des cités comme Laâyoune, Smara ou Boujdour n'en croient pas leurs yeux.

Cher peuple,

Malgré l'indisposition dont Nous avons été affecté à New York - que Dieu te préserve de tout malheur - Nous avons eu durant les premiers jours et à la fin de Notre séjour dans cette ville des entretiens avec diverses personnalités. Bien entendu, à chaque fois que l'occasion Nous a été donnée, Nous n'avons pas manqué d'insister sur nos constantes, de réaffirmer nos droits historiques sur notre cher Sahara. En vérité, Nous n'avons entendu que des paroles empreintes d'équité et Nous avons perçu chez Nos interlocuteurs une réelle volonté de parvenir à une solution - évidemment pacifique - à ce problème, conformément à ce qui a été convenu dans le cadre du plan de paix, plan qui ne nous a pas du reste été imposé. Nous devons à cet égard remonter à l'origine du processus engagé. Le droit et l'esprit juridique imposent en effet de se référer aux motifs ayant été à la source des lois édictées et aux circonstances les ayant rendues nécessaires.

Ce plan, élaboré par l'Organisation des Nations Unies, ne Nous a été nullement imposé et nul ne Nous en a arraché l'acceptation, bien au contraire, il s'agit d'un plan qui a fait suite à ce que Nous avons officiellement et solennellement Nous-même réclamé à Nairobi I puis à Nairobi II. Il n'y a eu non plus ni un recul de Notre part ni contradiction dans Notre part ni contradiction dans Notre position. De fait, Nous avons répondu au vœu de plusieurs dirigeants de pays frères ou amis d'Orient et d'Occident qui Nous avaient écrit à ce sujet, Nous demandant de recourir à cette forme moderne d'arbitrage : l'autodétermination.

Pour Notre part, Nous avons toujours souligné le caractère confirmatif de ce référendum que Nous avons Nous-même proposé à Nairobi I et Nairobi II.

Quelques années plus tard, était annoncé, détaillé, précis et ne laissant place à la moindre équivoque sur aucun de ses volets, le plan de paix qui prévoit les étapes de la consultation : de l'identification à l'opération référendaire. Pour le juriste comme pour l'homme politique, il n'y a pas de vide ni de place au fantasme ou à l'improvisation. Tous les points du processus s'imbriquent, du premier au dernier.

C'est, au demeurant, ce que Nous avons essayé et réussi à expliquer au cours de Notre séjour à New York, à savoir que le plan de paix ne Nous a été nullement imposé, que personne ne Nous en a arraché l'acceptation et qu'au contraire, ce plan est venu en réponse à Notre proposition et à Notre demande. De surcroît, ce plan ne constitue pas seulement la concrétisation des appels que Nous ont adressés Nos frères et amis, mais il a été aussi décidé, Je le répète, à Notre propre initiative.

Nous avons accepté ces interventions pour défier ceux qui pouvaient croire que Nous serions contre. Le plan, donc, suit son cours. Bien évidemment, il rencontre plusieurs obstacles de forme et de fond comme tu n'est pas sans le savoir, cher peuple.

Ce n'est guère le moment de parler des futilités et enfantillages.

Si d'aucuns tentent de contrecarrer le processus engagé, en ce qui nous concerne, nous nous devons de rester attachés à deux principes : en premier lieu, le plan de paix et rien que le plan de paix, et en deuxième lieu, et cela est important : si le plan de paix n'est pas strictement respecté. Nous ne voudrions plus de référendum, étant entendu que nous sommes bel et bien établis, sous la divine protection, dans notre Sahara où les nôtres étanchent leur soif qui en buvant de l'eau, qui en dégustant un thé ou un jus de fruit - les uns et les autres s'appuyant sur la loi, vivant dans la quiétude, le bien-être et dans le respect des droits démocratiques et des libertés individuelles et collectives et, surtout, dans l'espérance et la foi.

Nous n'acceptons rien d'autres que le plan de paix tel qu'il a été conçu. Si quelqu'un pense pouvoir appliquer au Sahara quelque autre plan, qu'il sache que pour le référendum que Nous avons demandé et accepté, que les Nations Unies, confirmant la décision prise par le Conseil de sécurité, ont à leur tour accepté, nous ne tolérerons pas que l'on ajoute ou que l'on retranche quoi que ce soit au plan de paix.

Si on s'avisait à manipuler le plan en retirant quelque disposition, on en tergiversant dans son application, ou encore en faisant arbitrairement l'économie d'une des étapes inscrites, eh bien, pour reprendre une expression populaire, "nous ne jouons plus", on n'aurait plus rien à voir avec un tel référendum.

Celui qui ne tiendra plus le coup d'aura qu'à se retirer cependant que demeureront sur place les gens sûrs de leur droit.

Cela ne veut pas dire, cher peuple, que Je suis pessimiste. En vérité, comme du reste Je te l'ai dit, lors de Mon séjour à New York, les paroles que J'ai entendues étaient toutes favorables à l'équité, à la justice.

Toutefois, en politique, comme on dit, une double lecture est nécessaire pour toute lettre.

Il ne faut donc pas que nous nous laissions surprendre. La politique implique que nous disions à nos adversaires ce qu'exactly nous voulons leur faire comprendre et désirons qu'ils sachent. Nous voulons que nos adversaires de toutes mouvances comprennent bien que nous ne voulons que le référendum. C'est-à-dire le référendum international, celui qui a eu l'aval de la communauté internationale. Faute de respect du plan international, Nous, rejeterons le référendum. Dès lors, celui qui se trouve dans un lieu y demeurera soit à jamais, soit jusqu'à ce qu'une issue à cette affaire soit trouvée par la volonté divine. Dieu est l'Audient et Il exauce

les vœux de ceux qui L'implorent.

Quoi qu'il en soit, Dieu seul a le secret de Sa volonté. Peut-être bien que le Très-Haut créera des événements qui rendront sans objet le référendum. Il pourrait aussi faire survenir des événements qui exigeront de nous de demeurer mobilisés, fermes et résolus pour longtemps encore.

Autant d'hypothèses que nous devons prendre en compte.

Gardons-nous de verser dans l'optimisme béat ou dans le pessimisme excessif.

Voilà, cher peuple ce que Je voulais te dire en ce vingtième anniversaire de la Marche Verte dont Ma génération et Moi sommes si fiers. Mais en réalité, nous ne l'avons pas entrepris seuls. Dieu - qu'Il soit glorifié - a voulu qu'elle advint à un moment où les moyens audiovisuels connaissaient les régions de Notre Royaume ainsi que du reste du monde.

Nous pouvons dire que tous les habitants du Maroc, quel que fut leur âge, avaient participé à la Marche, que Nos enfants garçons et filles, si jeunes fussent-ils, y ont aussi participé.

Nous pouvons noter également que les films qui ont été réalisés sur le Marche Verte demeureront un enseignement et un trésor, voire l'abécédaire de l'école du patriotisme marocain.

Rendons grâce à Dieu, cher peuple, de s'être servi de Nous pour réaliser Sa volonté et Son dessein. En vérité, nous ne sommes que des instruments entre les mains du Très-Haut qui peut faire de nous, en bien ou en mal, ce qu'il veut. Or, Dieu a voulu notre bien et voulu que ce bien se réalise par le biais de notre génération.

J'aimerais par ailleurs, cher peuple, te remercier. En effet, J'ai appris que tu étais, lors de Mon hospitalisation, à Mon côté de tout ton cœur. Grâce à Dieu, tes prières pour Ma guérison ont été exaucées et voici qu'à nouveau Je suis parmi vous et que nous poursuivons ensemble l'examen de nos dossiers. Bien que je doive observer deux ou trois semaines de convalescence, cela ne M'empêchera pas de lire et de penser.

En partant, Je t'ai laissé devant deux importants dossiers : le dossier de notre réforme constitutionnelle prévue en 1996 et, ainsi qu'annoncé dans Notre discours d'ouverture de l'actuelle session parlementaire, celui concernant les trois questions essentielles - l'enseignement,

l'économie et la réforme de l'Administration. J'avais voulu lier les deux dossiers dans le temps afin que ne se renouvelle pas l'erreur de ceux qui ont appliqué la méthode stérile qui consiste à faire de la philosophie pour philosopher.

Exerçons donc la politique impliquant des objectifs précis plutôt que la politique politicienne. Pensons aux mécanismes de la réforme constitutionnelle non seulement pour réformer les rouages, mais aussi pour atteindre des objectifs déterminés, réalisables et souhaitables.

Le succès de l'un dépend donc de la structure de l'autre. La réforme constitutionnelle doit être de ce fait bien conçue pour qu'il ne soit pas fantasmagorique. Elle doit concerner les mécanismes et nous permettre de nous pencher sur les trois volets que J'ai déjà évoqués.

Ces questions, cher peuple, ne doivent souffrir aucun retard. Ensemble, nous nous devons de les examiner sans tarder. Bientôt nous procéderons à cet examen. Faisons tous, vis-à-vis de notre pays et de notre conscience, le serment de mettre pour l'année prochaine notre locomotive sur les rails, pour un parcours fiable et serein, en vue de la réalisation de nos objectifs et de la concrétisation de nos aspirations.

Je te sais capable d'assumer un tel serment. De même que tu Me connais, Je te connais. Et nous savons, toi et Moi. Qu'en nous appuyant l'un sur l'autre, comme lors de la Marche Verte, nous pouvons déplacer les montagnes. Faisons de 1996 l'année de la marche pour la mise au point des mécanismes et instruments de la réforme et de l'étude des dossiers qui nous sont soumis. J'implore Dieu de nous permettre dans les meilleurs délais possibles de visiter nos provinces sahariennes, que Nous désirons tant retrouver. Toutes les mesures ont été prises concernant Notre séjour, la réunion exceptionnelle du Parlement dont Nous avons prévu la tenue dans ces provinces et l'organisation de festivités traduisant Notre fierté de célébrer cet anniversaire et administrant la preuve, de la manière la plus éloquente, que le Sahara est marocain et le restera qu'on le veuille ou non.

J'élève vers Le Très-Haut une fervente prière pour qu'il nous inspire toujours des idées semblables à celle qui fut à l'origine de la Marche Verte, qu'il unisse nos cœurs par les liens indissolubles de la foi, qu'il raffermisse notre force et notre foi par la flamme inextinguible du patriotisme vrai, qui est l'une des voies avérées de la foi. Le Prophète n'a-t-il pas dit : "L'amour de la patrie fait partie de la foi ?".

De même que tu M'as souhaité un prompt rétablissement, cher peuple, pour ta santé permanente. Je prie le Tout-Puissant d'affermir nos liens solides et permanents pour ton bien et celui de la patrie".

Editorial

Sahara marocain

L'ONU doit organiser le référendum

" Au niveau national, le Maroc poursuit sa marche avec ses fils au Sahara sans se soucier de ce qui se dit çà et là, sachant pertinemment que les Sahraouis ne voudront en aucun cas revenir au Moyen Age. Ils veulent plutôt poursuivre leur marche avec leurs frères du nord du Royaume, dans la sérénité et la quiétude, sur la voie du développement, en envisageant leurs rapports avec le monde dans le cadre de la mondialisation"

S.M. HASSAN II, discours du 6 novembre 1998

Le Conseil de sécurité de l'ONU vient de proroger le mandat de la MINURSO au 31 mars prochain. Cette décision s'inscrit, comme le soulignent les responsables des Nations Unies, dans le cadre des consultations sur la reprise du processus d'identification des dizaines de milliers de Sahraouis encore non identifiés ainsi que sur les recours introduits par les requérants. Elle intervient, surtout, dans un contexte nouveau, d'autant plus que plusieurs éléments sont venus à la fois modifier la perception du problème et conforter le Maroc dans son droit.

A cet égard, il convient de relever l'autocritique à laquelle s'est livré tout récemment Emilio Cuevas, auteur du recensement de 1974 au Sahara qui estime, vingt-cinq ans plus tard, que l'opération était toujours inachevée. "Le recensement était incomplet, je ne l'ai jamais considéré comme terminé", a-t-il affirmé dans une déclaration au quotidien français "Le Figaro". Ce propos est venu secouer les illusoire certitudes des mercenaires et de leurs maîtres. Or, comme pour appuyer son autocritique au sujet d'un recensement à la fois partial et bâclé, sur lequel l'ONU a cru fonder son plan de règlement, Emilio Cuevas a précisé que " la majorité des personnes non recensées, à l'époque, se trouvaient au Maroc", c'est-à-dire au nord de la ligne de démarcation artificielle qui séparait la zone occupée par l'Espagne et la mère-patrie.

La déclaration de l'auteur du recensement de 1974 conforte à l'évidence le Maroc, parce qu'elle jette un éclairage nouveau sur les modalités qui président au processus de règlement au Sahara. Le Maroc n'a cessé, en effet, de clamer la nécessité d'organiser sous l'égide de l'ONU un référendum et, surtout, d'exiger la participation de tous les Sahraouis. Le témoignage de Emilio Cuevas ne peut que conforter la revendication du Maroc quant à l'urgence de prendre en considération des dizaines de milliers de nos compatriotes sahraouis non encore identifiés membres des tribus qui figurent sous les appellations H41, H61 et J51/52, c'est-à-dire les tribus Aït Bâamrane, Aït Oussa, Aït En-Nos, Azoafit, Cheraga, Aït Yarra, Bni Bouyahi, Bni Zeroual, Cenagla, Antifa, Rif, R'Hamna, Seraghna, Oulad Isa, Oulad Settout, Gomara, Znati, Lamiar, Ideigob, Kenta, Oulad Amoni, etc.

Toutes ces tribus, à l'authenticité marocaine incontestable avaient été sciemment marginalisées lors du recensement de 1974 par l'administration espagnole. Les membres de ces tribus avaient quitté les provinces sous administration coloniale, les uns en quête d'un sort meilleur au Nord, les autres fuyant l'aveugle répression espagnole. Un certain nombre d'entre eux avaient même profité de la vague de l'émigration vers les pays industrialisés pour s'y installer. Cela dit, tous sont demeurés viscéralement attachés à leur mère-patrie, le Maroc. Les Nations Unies se doivent d'en tenir compte aujourd'hui et de leur permettre de participer, au nom de la légalité, à l'opération référendaire. On ne cessera jamais de dire que le Maroc s'en tient fermement à sa position traditionnelle en faveur d'un référendum dans les meilleurs conditions et délais. Il considère, en effet, que le référendum constitue l'unique et exclusive voie permettant la clôture définitive de l'affaire du parachèvement de notre intégrité territoriale.

En 1980, à l'occasion du Sommet de l'OUA, qui s'est tenu à Nairobi, S.M. Hassan II, avait répondu aux appels des pays frères et amis et avait proposé la tenue d'un référendum sous l'égide des Nations Unies. Cette proposition solennelle avait pour premier effet de confondre nos adversaires. En se conformant au plan de règlement de l'ONU de 1991, en signant les accords de Houston en 1997, en apportant un précieux soutien aux initiatives de l'ONU, le Maroc n'a cessé de réaffirmer sa volonté de respecter la légalité internationale et de conforter

sa position.

De la même manière, il coopère sans discontinuer avec l'ONU pour la mise en œuvre du processus d'identification et du plan de règlement. Cependant, parallèlement à cette disposition fondée sur la conviction que le référendum sera confirmatif puisqu'il réaffirmera la marocanité de nos provinces du sud, notre pays ne cesse de dénoncer les manipulations des mercenaires et de leurs maîtres qui visent à torpiller une bonne application du plan de règlement.

C'est la raison pour laquelle, le Maroc a dénoncé en leur temps les manœuvres dilatoires des chioukhs affiliés au Polisario pendant la première phase d'identification. C'est aussi avec la même ferme volonté qu'il réclame non seulement l'identification de tous les Sahraouis, mais que cette même identification s'effectue selon la norme de la globalité, c'est-à-dire qu'elle prenne en compte le caractère de groupe et de tribu et non pas le caractère individuel de requérant. Emilio Cuevas a prévenu à cet égard, d'ailleurs, que "l'erreur du recensement de 1974 a été de ne pas tenir compte de la notion de tribu qui est à la base de la structure bédouine". A l'instar de l'administration coloniale, qui avait introduit à l'époque une grave discrimination, les séparatistes tentent aujourd'hui de séparer les membres des mêmes familles sahraouies pour les écarter de la consultation référendaire.

Le référendum au Sahara, pour être une nécessité incontournable à laquelle le Maroc ne cesse d'appeler, devrait être aussi juste et conforme au droit international. Il reste que les Nations Unies sont interpellées à cet égard afin d'en faire respecter les modalités d'application, en relevant les défis des mercenaires et de leurs maîtres, en rendant justice à nos concitoyens sahraouis encore non identifiés et en prenant en compte les recours, nombreux, de tous ceux qui veulent réaffirmer leur marocanité et exprimer leur indéfectible attachement au glorieux Trône Alaouite, symbole de l'unité et de la pérennité de la nation. Car c'est bel et bien une fusion qui a toujours existé entre le Royaume du Maroc et ses fils originaires du Sahara. Et cette fusion, malgré l'occupation coloniale, malgré les vicissitudes de l'Histoire, a constamment forgé la communion entre le Trône et le peuple.

Ces liens de sang et de sol constituent une force réelle et permettent à nos frères sahraouis de proclamer continuellement leur marocanité. Chaque jour, en effet, ils expriment leur choix et leur vote pour le Maroc. Et, depuis 1976, à travers toutes les élections, à travers les référendums et les différents scrutins, organisés à l'échelle locale, provinciale, régionale, nationale et professionnelle, ils ont manifesté leur pleine citoyenneté. Cette participation active, collective et responsable aux affaires et au destin du pays est plus qu'une preuve de leur appartenance à la mère-patrie. S.M. Hassan II, dans le discours qu'il a prononcé le 6 novembre 1998, à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de la Marche Verte, l'a relevé fort bien en affirmant : " Nos fils au Sahara sont parfaitement conscients qu'ils vivent au sein d'une société sereine, paisible et organisée. Ils savent qu'ils vivent dans une société régie par des lois et jouissant de droits : ils vivent dans des municipalités, des communes rurales, des provinces et des régions où règne la justice et où prévalent des droits individuels et collectifs. Ils jouissent du pluralisme, de la sécurité qui leur garantit la protection de leurs personnes, de leurs biens et de leur dignité ".

Les propos de S.M. Hassan II ont valeur de confirmation d'une réelle réalité irréversible, à savoir que nos concitoyens sahraouis vivent dans un climat de paix et de sérénité. Ils bénéficient de la prospérité économique, du bien-être social, de l'épanouissement culturel, et jouissent des libertés individuelles et collectives en tant que citoyens marocains, libres, égaux, dignes et responsables.

Voilà qui constitue la base d'une très forte conviction que le référendum sera confirmatif. Voilà qui justifie une sérénité à toute épreuve. Cette constante, S.M. Hassan II l'a encore réaffirmée dans Son discours du 6 novembre 1998 : " Au niveau national, le Maroc poursuit sa marche avec ses fils au Sahara sans se soucier de ce qui se dit çà et là, sachant pertinemment que les Sahraouis ne voudront en aucun cas revenir au Moyen Age. Ils veulent plutôt poursuivre leur marche avec leurs frères du nord du Royaume, dans la sérénité et la quiétude, sur la voie du développement, en envisageant leurs rapports avec le monde dans le cadre de la mondialisation".

Ahmed Alaoui

Le matin du Sahara et du Maghreb

Lundi 15 Février 1999 - N° 10.251
